



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

---

## REVUE DE PRESSE Du 1ER au 8 FEVRIER 2018

- [Chronique Gérard CLEMENT émission Disons-le Radio Mega 99.2 du 4 Février 2018 France is back and goes back](#)
- [Territoires zéro chômeur de longue durée : « Sans vertu, aucun processus ne pourrait fonctionner »](#)
- [La réforme des retraites : la revanche de Beveridge sur Bismarck](#)
- [Loi PACTE : la responsabilité des entreprises en option ?](#)
- [Il manque environ un million d'emplois publics et associatifs pour répondre à des besoins sociaux urgents](#)
- [L'excès de finance nuit-il à l'investissement ? Repentir d'un « conservateur »](#)
- [Grève dans les maisons de retraite, situation « explosive » à l'hôpital](#)
- [« Une prison digne d'une dictature » : un rapport épingle l'enfer des Baumettes à Marseille](#)
- [Les chiffres-clés de la fonction publique](#)
- [Bilan démographique 2017 Plus de 67 millions d'habitants en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018](#)
- [L'activité régionale Auvergne Rhône-Alpes maintient son rythme de croissance](#)

## Chronique Gérard CLEMENT émission Disons-le Radio Mega 99.2 du 4 Février 2018 France is back and goes back

Le titre de ma chronique est en anglais. C'est une première. Mais que voulez-vous quand notre Jupiter premier se rend à Davos et prononce en anglais cette phrase historique « France is back », je ne peux que répliquer en spécialiste d'astaciculture que je suis en train de devenir au fil de mes chroniques « and goes back ».

Petite explication de texte pour aider les auditrices et auditeurs à mieux comprendre : Davos c'est le forum mondial de la mondialisation. Ce grand rendez-vous annuel du capitalisme sur lequel à des tarifs égaux à plusieurs mois de SMIC en France, les grands patrons de ce monde viennent assister à des conférences sur le partage de la valeur par exemple ou bien entendre les discours des chefs d'état dont le nôtre.

Innovation cette année 140 grands patrons du monde entier sont venus « bruncher » à Versailles à l'invitation de notre Président de la République. De quoi nous rendre fiers de payer des impôts. On chantait autrefois de Nantes à Montaygu – les amateurs de chanson paillardise se rappelleront l'air – maintenant on chante de Versailles à Davos – bon pour la paillardise c'est pas gagné.

Donc à Davos – devant une assistance de haut vol – notre président a prononcé un discours autoqualifié de fondateur de la stratégie française dans la mondialisation. Dans ce discours la version française – que je tiens à disposition en intégral de celles et ceux qui ont manqué ce chef d'œuvre – indique très clairement « Alors mon message, c'est : la France est de retour. » France is back.

Notre orateur par cette petite phrase n'est pas très gentil avec ses prédécesseurs qui tous sont allés faire un tour à Davos : rituel annuel des puissants, j'allais dire « pèlerinage ». Ils y ont tous prononcé des discours historiques voire hystériques pour certains d'entre eux. Mais ils n'étaient pas la France. La France incarnée c'est notre Jupiter.

Mais revenons à notre explication de texte : l'astaciculture dont je deviens spécialiste est l'élevage des écrevisses à but commercial ou semi-commercial. Au fil de mes chroniques donc, j'ai informé les auditeurs de Radio Mega, fidèle à nos valeurs associatives d'éducation populaire, sur la vie de ce crustacé cher à nos rivières et qui avance à reculons. Mais l'écrevisse outre la zoologie intéresse la culture poétique, le cinéma, la littérature y compris contemporaine et par ricochet la vie politique.

C'est ainsi que chez l'écrevisse les deux yeux sont situés à la base des antennes, que l'on appelle les rostres. Ils sont assez rudimentaires, et ne permettent pas à l'animal de voir de manière très claire ou de distinguer les couleurs. Cependant, ses yeux sont capables de détecter les mouvements. En d'autres termes il ne sait pas distinguer le rouge et le bleu, mais aussi sa gauche et sa droite. Par contre il sent les mouvements : les « turbules ». Bien entendu si l'écrevisse était un politique, vous pouvez facilement imaginer ce que ça pourrait donner, encore qu'aujourd'hui pas besoin d'imaginer, il suffit de regarder.

Mais comme Audiard dans taxi pour Tobrouk « *Non ! Mais j'aime pas penser à reculons. Je laisse ça aux écrevisses.* ». Il est important de ne pas se laisser bercer par les incertitudes. « Incertitude, ô mes délices Vous et moi nous nous en allons Comme s'en vont les écrevisses, À reculons, à reculons. » versifiait Guillaume Appolinaire. Le principe de réalité exige de retrouver rapidement les voies et les moyens du progrès social et économique en s'appuyant sur les valeurs de la République une et indivisible : liberté, égalité, fraternité, et laïcité. C'est pourquoi à France is back j'ajoute and goes back – la France est de retour et recule.

Savez-vous quel est L'anagramme d'écrevisse : je vous le donne en mille : RECESSIVE. Le crayfish anglais, l'escarabissa occitane, l'écrevisse française entre dans le monde futur à reculons. Umberto Eco le célèbre sémiologue italien l'écrit en 2006 dans un livre rassemblant ses chroniques. Le titre de ce livre édité par Grasset : *À reculons comme une écrevisse*. Il est aussi en livre de poche.

Ce début d'année d'ailleurs est symptomatique des dégâts d'une politique de l'écrevisse : Le conflit dans les prisons, celui des EHPAD, demain d'autres encore démontrent combien le délabrement du tissu économique et social est important. Le creusement des inégalités s'aggrave. Les travailleurs « pauvres » sont de plus en plus nombreux. Les retraités voient aujourd'hui diminuer leurs retraites et donc perdent du pouvoir d'achat. Tiens au fait 50 euros de moins ce mois –ci sur ma retraite. Le gouvernement veut se battre contre le chômage, et annonce 120000 suppressions de postes dans le secteur public. L'Etat aide une grande enseignante de distribution à investir qui annonce aussitôt 2400 suppressions de postes... etc. Par contre la croissance exponentielle des dividendes fait la fortune des actionnaires

La croissance repart et le chômage stagne : pourquoi ? Parce que la spirale vertueuse croissance en hausse = chômage en baisse est cassée. On supprime les emplois aidés : bilan 200000 personnes sans boulot. On aide à l'investissement des entreprises qui font des investissements de productivité en d'autres termes : produire plus avec moins de personnes. Tout cela et bien d'autres choses encore font que oui France goes back.

France is back est un coup de com magnifique, loin des réalités du quotidien hélas !!! Chaque époque a ses mythes, disait Umberto ECO. « Celle où je suis né avait pour mythe l'Homme d'État, celle d'aujourd'hui a pour mythe l'Homme de Télévision. » ... L'écrevisse est certainement télégénique !!! Où est l'homme d'Etat ?

En conclusion pour aider nos auditeurs à cultiver leur sens critique et enrichir leur culture littéraire, je livre à leur réflexion ces quelques citations d'Umberto Eco qui est – je le rappelle – l'auteur du « Nom de la Rose »

« Après un demi-siècle de guerre froide, nous avons vu avec l'Afghanistan et l'Irak le retour triomphal de la guerre pour de bon, la guerre "chaude" » - "Moi, je dis qu'il existe une société secrète avec des ramifications dans le monde entier, qui complot pour répandre la rumeur qu'il existe un complot universel." - "La langue de l'Europe, c'est la traduction.  
« Je me sens peu sûr de ma vérité, même si j'y crois.

## **Territoires zéro chômeur de longue durée : « Sans vertu, aucun processus ne pourrait fonctionner »**

**par Michel de Virville, propos recueillis par Jean-Louis Dayan - 02 Février 2018**

Le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée fait depuis deux ans l'objet d'une expérimentation originale et ambitieuse. « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) a obtenu en 2016 l'accord des pouvoirs publics pour démarrer dans dix territoires volontaires. Vice-président de l'association porteuse, Michel de Virville revient pour *Metis* sur les attendus, les modalités et les perspectives de cette opération que Louis Gallois avait évoquée en mars 2017.

**Après une double carrière de haut fonctionnaire de l'emploi puis de dirigeant d'une entreprise industrielle de taille mondiale, vous êtes aujourd'hui engagé dans le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Comment le présenteriez-vous aux lecteurs de *Metis* ?**

**Michel de Virville :** Je dirai qu'il traduit la volonté d'apporter au chômage de longue durée un remède tout à la fois économique et territorial. Économique d'abord : notre idée maîtresse est que pour venir à bout du chômage de longue durée, il est préférable de créer des emplois que de maintenir les personnes dans une situation d'assistance finalement plus coûteuse pour la collectivité. D'où vient le chômage de longue durée ? Dans certains territoires, il résulte d'un volume global d'emploi insuffisant ; dans d'autres au contraire, des emplois sont disponibles, mais ils sont inaccessibles à une partie des chômeurs. Dans ce dernier cas (celui par exemple des habitants de quartiers sensibles), c'est d'abord une affaire de discrimination : le recrutement de chômeurs de longue durée est rendu tout simplement impossible par le niveau d'exigence des entreprises qui embauchent. Il faut donc créer des entreprises qui aient pour vocation spécifique de les embaucher ; nous les avons appelées « entreprises à but d'emploi ». De là vient notre seconde idée maîtresse : le territoire. De telles entreprises n'ont d'intérêt que si elles créent des emplois supplémentaires sans faire concurrence à l'activité locale : ceci ne peut se contrôler que localement. Mais surtout, de telles entreprises ne peuvent naître que dans et par les territoires. Pour le reste, il doit s'agir d'entreprises de droit commun, qui embauchent sur CDI à temps choisi - de fait la très grande majorité des chômeurs embauchés choisit le temps plein - et paient le SMIC, ou le salaire minimum conventionnel s'il est supérieur au SMIC.

**Comment faire pour les convaincre de n'embaucher que des chômeurs de longue durée ?**

C'est la principale difficulté que nous avons dû résoudre, car les chômeurs de longue durée sont systématiquement placés en situation de concurrence défavorable, leur candidature est toujours la dernière dans la pile. Pourtant la plupart d'entre eux sont prêts à travailler ; ce qui les décourage, c'est justement cette situation de concurrence défavorable. Aussi avons-nous pris le parti de renverser la situation, en posant pour principe que les chômeurs de longue durée d'un territoire seront tous embauchés, et cela de façon inconditionnelle : la seule règle doit être celle de l'ordre d'arrivée des candidatures. Pour cela, il faut pouvoir définir avec eux l'activité qu'ils exerceront, en mettant en présence d'un côté les emplois utiles à créer sur le territoire, de l'autre les personnes en mesure de les occuper. Il s'agit par construction d'emplois « interstitiels », en ce sens que le chiffre d'affaires qu'ils génèrent ne peut pas couvrir leur coût pour l'employeur. On sait qu'en gros un emploi à temps plein au voisinage du SMIC coûte, en incluant les cotisations sociales et les frais de recrutement, entre 22 000 et 30 000 euros par an, disons 25 000 euros en moyenne. Un montant qui écarte la plupart des chômeurs de longue durée d'une embauche aux conditions du marché. Nous avons donc évalué le niveau de prise en charge collective requis pour rendre viables de tels emplois, et sommes arrivés à un ordre de grandeur de 18 000 euros : c'est le montant de la subvention que le Ministère du Travail a accepté de prendre en charge pour lancer l'expérimentation. Nous sommes convaincus que ces 18 000 euros sont inférieurs à ce que coûte annuellement à la collectivité un chômeur de longue durée en termes de prestations sociales, de pertes de cotisations et d'autres coûts sociaux liés à l'exclusion. Car à l'échelle de la collectivité, l'éradication du chômage de longue durée se traduirait par une baisse des dépenses publiques et un surcroît de valeur ajoutée. À ces conditions, l'embauche d'un chômeur de longue durée est viable dès lors que son activité procure à « l'entreprise à but d'emploi » qui le recrute une recette annuelle de l'ordre de 7 000 euros (25 000 - 18 000). Au coût de l'emploi proprement dit peut bien sûr s'ajouter celui d'une formation, à définir selon l'activité exercée et le profil du chômeur recruté. Bien qu'ils soient tous des CDI, les emplois créés n'ont pas forcément vocation à durer : nous laissons aux chômeurs embauchés la possibilité de saisir les opportunités qui se présentent ailleurs, avec droit de retour dans l'entreprise à but d'emploi si elles ne se confirment pas. Nous observons souvent que retrouver un emploi provoque chez les personnes un changement psychologique qui les rend à nouveau disponibles pour une embauche de droit commun.

**Mais créer des emplois de ce type, n'est-ce pas en détruire ailleurs ?**

C'est pour nous une question majeure. Notre système ne peut marcher que si les activités créées sont véritablement supplémentaires, c'est-à-dire qu'elles n'entrent pas en concurrence avec les activités existantes. Cela vaut pour le secteur concurrentiel, mais aussi pour le secteur public : beaucoup de communes, de départements ou d'établissements publics assurent une partie de leur activité en employant des personnes sur contrats aidés, auxquelles nos propres emplois peuvent faire aussi concurrence. Bref, notre projet n'a de sens que si nous ne créons que de « l'absolument nouveau ». C'est la raison pour laquelle il doit nécessairement s'appuyer sur les territoires. Pour que ça marche, il y a absolument besoin d'établir un consensus entre les responsables politiques locaux, les entreprises locales, les associations qui accompagnent localement les chômeurs et les exclus. C'est le défi principal de l'opération : elle ne peut démarrer que là où on est parvenu à un tel consensus. C'est pourquoi nous mettons en place dans chaque territoire volontaire un Comité local chargé de veiller au respect de nos deux impératifs : ne recruter que des chômeurs de longue durée, ne créer que des emplois non concurrents (ce qui peut à la limite conduire à supprimer un emploi subventionné si une entreprise ou une collectivité vient à créer sans aide sur le même territoire un emploi qui répond à la même demande).

**En dépit de ces embauches résolument ciblées, n'y a-t-il pas le risque que le chômage de longue durée se reconstitue sous l'effet de facteurs qui échappent aux acteurs locaux ?**

« Territoires zéro chômeur de longue durée » est, c'est vrai, une opération ambitieuse dont la faisabilité reste à vérifier. Il s'agit bel et bien d'éradiquer le chômage de longue durée en faisant en sorte que tous les chômeurs concernés soient embauchés. Dans au moins trois des dix territoires actuellement engagés dans l'expérimentation, cet objectif semble aujourd'hui à portée dès cette année. Nous faisons même l'hypothèse qu'à terme la subvention d'équilibre de 18 000 euros pourrait être réduite. Quant au risque de renouvellement du chômage de longue durée, tout dépend de ses causes. S'il vient d'une insuffisance du volume d'emplois disponibles, la bonne réponse est d'ajuster la taille de « l'entreprise à but d'emploi » de façon à combler l'écart entre offre et demande d'emploi sur chaque territoire. S'il tient d'abord à la discrimination aux dépens des chômeurs de longue durée, il faut s'adapter à la variété des situations locales. Je prendrai deux exemples :

- À Mauléon (Deux-Sèvres), le taux de chômage est faible (4 à 5 %) et les entreprises se plaignent de difficultés de recrutement. Si les chômeurs de longue durée sont marginalisés, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas assez d'emplois ; c'est dû à l'exclusion d'un

groupe entier, au sein duquel les profils individuels sont très variables, certains ayant besoin de beaucoup de temps pour revenir à l'emploi tandis que d'autres y sont prêts sans délai.

• À Villeurbanne (Rhône), beaucoup des chômeurs de longue durée sont issus de l'immigration : le problème principal est celui de la discrimination à l'embauche selon l'origine.

**Une question plus personnelle pour finir. Vous avez exercé des responsabilités importantes dans l'administration (directeur de cabinet du ministre du Travail et de l'Emploi) puis dans l'entreprise (DRH puis Secrétaire général de Renault). Quels liens entre ce parcours et votre présent engagement dans « TZCLD » ?**

Le père du concept est Patrick Valentin, il a dirigé une entreprise à responsabilité sociale dans la région d'Angers avant de devenir le responsable emploi d'ATD Quart Monde. Pour faire avancer son projet, il a choisi de « recruter » Laurent Grandguillaume, alors député socialiste de la Côte d'Or, et moi-même, alors en poste à la Cour des comptes. J'avoue que j'étais au départ très sceptique, surtout quant à l'exigence de non-concurrence des emplois créés. Mais après beaucoup de discussions et de travail j'ai été convaincu. Nous avons rédigé une proposition de loi qui a finalement été votée à l'unanimité en 2016, d'abord à l'Assemblée nationale, puis au Sénat. Elle autorisait l'expérimentation TZCLD dans 10 territoires volontaires (choisis à l'issue d'un appel à projets) à compter du 1er janvier 2017. Sans doute Patrick Valentin est-il venu me chercher en raison de mes responsabilités passées. Mais ce sont des raisons d'un autre ordre qui ont décidé de mon engagement. Je pense depuis très longtemps que le monde moderne est régulé par un ensemble de réglementations et de processus conçus pour obtenir des résultats sans devoir compter sur l'engagement des personnes. Un peu comme chez Adam Smith, pour lequel la « main invisible » du marché supplée à l'engagement désintéressé de chacun au service du bien commun. Ou encore comme dans le cas d'un député, dont l'action n'est évaluée qu'ex post, au moment de sa réélection. Quand de nouveaux problèmes se présentent, on crée une nouvelle loi, un nouveau processus, une nouvelle autorité pour les résoudre. Je ne suis pas opposé à ce mode de régulation, dont il faut reconnaître qu'il a sans doute permis au monde moderne de s'éloigner de la pauvreté. Seulement voilà : si la vertu des gens n'était pas là, les processus ne fonctionneraient pas. Le paradoxe est qu'ils sont là pour pallier le manque de vertu, mais qu'ils ne peuvent fonctionner sans vertu. Or toute la politique contre le chômage s'est bâtie sur le modèle de dispositifs descendants, assortis de multiples contraintes administratives faites pour se prémunir contre les abus. Dans un tel système, on perd énormément d'énergie. Voilà pourquoi j'ai été fasciné par l'idée de partir de l'initiative des territoires. L'équipe centrale à laquelle j'appartiens est peu nombreuse, et ce n'est qu'une équipe de conseils ; tout le boulot vient des acteurs de terrain.

Il se trouve que mon expérience passée au Ministère de l'Industrie, où je me suis occupé d'animation locale, m'a doté d'un vrai savoir-faire en la matière. J'ai appris à convaincre les acteurs territoriaux qu'ils ne devaient pas tout attendre du centre, que c'était à eux de faire, sous peine de ne pas avancer. Et j'ai été étonné de voir comme le feu prend vite quand on s'y prend de cette façon. Je pense aussi à Bertrand Schwartz, qui procédait pareillement en matière de formation : compter sur l'initiative et la connaissance des réalités des gens du terrain.

**Allez-vous pouvoir convaincre les décideurs de passer à la vitesse supérieure ?**

À ce jour, 420 chômeurs de longue durée ont été recrutés dans les 10 territoires volontaires, pour un objectif final de 2 000 embauches. Tout montre que l'expérience est bien engagée, car sur le terrain les choses se passent comme attendu. Si bien que notre but est maintenant le vote d'une seconde loi d'expérimentation qui couvrirait cette fois de 50 à 100 territoires. Nous sommes en train de battre la campagne pour susciter cette seconde vague de territoires volontaires, sachant que le démarrage d'un projet représente un très gros investissement (2 à 3 ans de préparation) si l'on veut parvenir au nécessaire consensus territorial dont je parlais. Nous envisageons de procéder un peu différemment cette fois : au lieu d'un appel à projets, comme pour la première vague, nous aimerions ouvrir aux territoires un droit d'option, en fixant précisément les conditions à remplir pour entrer dans l'expérimentation et en admettant tous les territoires qui y répondent, au fur et à mesure de l'établissement des consensus locaux.

Il est vrai que donner la parole et l'initiative aux acteurs locaux est une démarche toujours difficile à faire accepter par l'administration comme par les responsables politiques nationaux. Heureusement, les territoires ont des députés, qui eux peuvent convaincre ces politiques. Et puis les choses changent, puisque le ministère de l'Emploi a accepté de soutenir le projet. Mais il reste du travail à faire : dans leur majorité les fonctionnaires se méfient des modèles d'action « ascendants » comme le nôtre, et Bercy reste à convaincre : à nous de démontrer que, toutes dépenses comprises, « TZCLD » est une opération budgétairement rentable. Ce qu'on peut d'ores et déjà affirmer, c'est que les activités créées dans nos territoires sont vraiment utiles, qu'il s'agisse de développer des modes de consommation économes (récupération, entretien...) ou de tisser du lien social en accompagnant les personnes en situation difficile (transports urbains, grands ensembles...). Bref, des activités qui répondent à des vrais besoins tout en générant beaucoup d'économies à l'échelle de la société. Je ne suis pas de ceux qui pensent que la numérisation va fatalement se traduire par une réduction drastique du volume d'emploi ; je crois que le bilan emploi restera positif. Pour autant, je suis comme toute l'équipe TZCLD, convaincu qu'un gros potentiel d'activités utiles existe, mais que, beaucoup des créations d'emploi correspondantes se trouvent empêchées par le niveau du SMIC. La seule façon de libérer ce potentiel est de tabler sur l'initiative locale, en particulier pour faire en sorte qu'il ne s'agisse pas d'emplois concurrents des activités existantes. Bien sûr on ne parviendra jamais à 100 % ; il restera toujours des activités qui feront concurrence aux emplois existants ; l'essentiel est de vérifier qu'elles n'en détruisent pas en nombre. Pour moi, le seuil acceptable se situe sans doute entre 5 et 10 %. Il nous reste à en convaincre les acteurs locaux, ce qui s'avère d'ailleurs plus facile en zone rurale qu'en milieu urbain. D'où, je le répète, le rôle crucial du Comité local TZCLD : à lui de veiller à la fois au strict ciblage du recrutement sur les chômeurs de longue durée et à la non-concurrence avec les activités existantes. Et d'apporter les correctifs nécessaires à la moindre plainte reçue des entreprises ou des élus du territoire.

Je suis quant à moi si bien convaincu de la justesse de notre démarche que je pense qu'elle pourrait s'étendre avec profit à d'autres champs d'intérêt collectif que l'emploi, comme le logement.

**Pour en savoir plus :**

- Site de l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » - [TZCLD](#)
- Territoires Zéro chômeurs de longue durée, [présentation d'ATD Quart Monde](#)
- [Appel à projets TZCLD](#) (Caisse des Dépôts et consignations, 2016)
- « [Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée" : conditions de réussite](#) », Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2015
- *Metis*, "[Pauvreté : la réponse par l'emploi](#)" par Louis Gallois, propos recueillis par Danielle Kaisergruber - 20 Mars 2017
- Images : site de tzcld

**La réforme des retraites : la revanche de Beveridge sur Bismarck**

**par André Gauron - 26 Janvier 2018**

**Vous avez dit universel ! Le dernier mot politique à la mode révélé par la campagne présidentielle. Benoit Hamon l'appliquait au revenu, Emmanuel Macron voudrait le voir inspirer la réforme du chômage et des retraites. Dans les deux cas, sa mise en œuvre annonce un bouleversement profond de notre système de protection sociale.**

Pour en comprendre l'enjeu, il faut revenir à l'après-guerre, quand se mettait en place notre système de protection sociale. Deux systèmes s'offraient aux responsables politiques de l'époque : un système universel défini par un Britannique, Lord Beveridge et un système professionnel conçu un siècle auparavant par le chancelier allemand, Otto Von Bismarck. Tout les oppose : la population couverte comme le niveau de protection. Les deux cherchent à résoudre le problème de la paupérisation, mais par des voies différentes. Beveridge veut apporter une couverture à toute la population avec un système de santé gratuit géré par l'État et un revenu minimum offert à toute personne sans revenu, indigent, chômeur ou retraité. Bismarck limite la protection sociale à la classe ouvrière de son époque, la deuxième moitié du 19e siècle, qu'il veut arracher à l'influence des socialistes en lui proposant un revenu de remplacement en cas de perte de salaire pour raison de maladie, d'invalidité, de chômage ou de vieillesse. Malgré son séjour à Londres, le général de Gaulle choisit à la Libération Bismarck plutôt que Beveridge, l'État corporatiste allemand plutôt que le social libéralisme britannique. Les ordonnances de 1945 créent ainsi une sécurité sociale à base professionnelle. Elle présente trois caractéristiques : un financement par des cotisations sur les salaires, des prestations réservées aux seuls cotisants (donc aux actifs et anciens actifs) et à leurs ayants-droits (et leurs enfants et conjoints), une gestion par les partenaires sociaux, patronat et syndicats. L'élargissement progressif de la sécurité sociale aux non-salariés et la création de l'assurance chômage en 1958 ne change en rien le caractère strictement professionnel de la sécurité sociale.

Soixante-dix ans plus tard, l'universel est en train de l'emporter sur le professionnel. Ce n'est pas encore la victoire de Beveridge, dans la mesure où la marche du système français vers un système universel n'emprunte pas (encore) le chemin d'une protection sociale minimale. Mais chez les plus libéraux, universel et protection minimale vont de pair et le basculement du système français vers l'universel semble avoir du mal à échapper à cette dérive. Ainsi, quand en 1974, tout juste élu à la présidence de la République, Valéry Giscard d'Estaing universalise les allocations familiales, jusque-là réservées aux seuls ménages actifs, il crée en parallèle les prestations sous conditions de ressources qui permettent de raboter progressivement les allocations universelles jusqu'à leur remise en cause au-delà d'un certain revenu (ce qui équivaut à une mise sous condition de ressources).

Le même processus s'observe en matière de maladie avec toutefois une différence : la mise en place d'une protection minimale sous la forme d'une augmentation du ticket modérateur (1), a précédé son universalisation. La première mesure d'universalisation date de 1999 avec la création de la CMU et de la CMUC et il faut attendre la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 pour que soit mise en place une assurance maladie totalement universelle. Grâce au développement de la couverture maladie complémentaire et la prise en charge à 100 % de maladies chroniques, il a été possible de maintenir un haut niveau de couverture des dépenses maladie. Toutefois, pour une partie de la population, l'universalisation de la couverture de base laisse subsister un reste à charge élevé et une avance de frais qui freine l'accès aux soins. Pour autant les propositions ne manquent pas, comme celle avancée en début de campagne présidentielle par François Fillon, pour basculer vers une assurance maladie minimale avec la définition d'un panier de soins ou la mise en place d'une franchise.

Cette universalisation de la protection sociale en matière de famille et de maladie est loin d'être complète. Si la gouvernance des caisses s'est ouverte à d'autres acteurs que les traditionnels partenaires sociaux, en revanche, le basculement du financement vers une base universelle n'a jusqu'ici concerné que les cotisations des assurés avec le remplacement des cotisations salariés par la CSG (2) et très partiellement la part patronale par le financement par l'impôt des exonérations de cotisations sur les bas salaires. Pour l'essentiel, le financement tant des prestations familiales que maladie reste largement à base professionnelle aussi bien en famille qu'en maladie avec des cotisations patronales très supérieures à ce qu'on trouve chez nos voisins, comme en Allemagne. Même si les prestations famille et maladie sont déconnectées de tout lien avec une quelconque activité professionnelle, leur financement reste en partie contributif via les cotisations patronales dans la pure tradition bismarckienne. Toutefois, la protection sociale française (au sens large) comporte une dimension strictement beveridgienne avec la mise en place d'un système de minimas sociaux financés par l'impôt sans contrepartie contributive (y compris pour le minimum vieillesse).

En annonçant pendant la campagne présidentielle son intention d'élargir le champ des allocations chômage aux indépendants et aux salariés démissionnaires et surtout de créer un régime de retraite universel, Emmanuel Macron a ouvert la dernière étape du basculement de la sécurité sociale héritée de la Libération (et pour partie de l'avant-guerre) d'un régime professionnel vers un régime universel. L'élargissement des allocations chômage aux indépendants (et encore moins aux salariés démissionnaires) ne change pas la nature professionnelle du régime. Du moins tant qu'il ne s'accompagne pas de la création d'une allocation forfaitaire financée uniquement par l'impôt qui pourrait préfigurer une réforme autrement plus radicale avec la création d'une allocation forfaitaire de base à l'instar de ce qu'existe déjà avec le RSA. On se retrouverait alors dans un vrai système beveridgien avec un régime de base universel éventuellement complété par une assurance chômage personnelle et facultative. Il y a donc matière à être attentif à la réforme qui sera mise en place compte tenu de l'hostilité des organisations professionnelles des artisans, commerçants et professions libérales à toute contribution pour une allocation qu'ils ne demandent pas d'une part et, d'autre part, du patronat et des syndicats de salariés pour financer cet élargissement par leurs cotisations.

L'enjeu de la réforme des retraites est d'une tout autre nature. Il ne s'agit pas ici d'une extension du champ des retraites à de nouvelles populations comme pour le chômage, mais du basculement de l'ensemble des régimes professionnels en un régime unique universel. La myriade de régimes (3) se regroupe en deux grands ensembles : les quatre régimes du secteur privé - salariés du privé, indépendants, professions libérales et exploitants agricoles - dont les prestations de base sont alignées sur le régime général des salariés et complétées par un régime complémentaire obligatoire - ; le secteur public, qui regroupe la fonction publique d'État civile et militaire, les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers et une dizaine de régimes spéciaux (4). Il faut y ajouter trois régimes particuliers de petite taille : les cultes, le barreau et les clercs de notaire. L'ensemble public/privé présente deux différences : pour le privé, un régime de base et un régime complémentaire et un calcul de la pension sur les 25 meilleures années de revenu ; pour le public, un régime unique et une pension calculée sur le dernier salaire. En outre, leur poids respectif est très différent - le secteur public (y compris les régimes spéciaux) regroupe autour de 3,6 millions de pensionnés quand l'ensemble du privé (salariés et non-salariés) en compte près de 15 millions (5) -. De plus, les régimes du secteur public présentent une grande diversité de règles alors que les régimes du secteur privé sont alignés depuis 1973 sur le régime général et font l'objet, depuis le 1er juillet 2017, d'une liquidation unique (dite LURA) (6). Malgré la complexité technique du dossier, l'enjeu peut de ce fait se résumer de façon très simple : faut-il aligner le secteur public sur le secteur privé (l'inverse ne semblant pas dans l'esprit du temps) ?

Ce serait toutefois une erreur de réduire le projet de réforme à une énième tentative de s'attaquer aux régimes du secteur public, même si la tentation reste très forte à droite. L'idée d'un régime universel représente une volonté de dépassement de l'opposition classique entre public et privé dans la construction d'un régime original fondé sur un mode de calcul de la pension qui ferait appel au principe rawlsien de justice

avec la prise en compte de l'espérance de vie des différentes populations (régime dit « notionnel »), régime qui en outre serait conçu de façon à s'auto-équilibrer. Pour un montant de salaire identique perçu tout au long de la vie active, la population qui a une espérance de vie plus élevée (cas des fonctionnaires et des cadres) percevrait une pension annuelle plus faible (elle est supposée identique sur l'ensemble de la durée de vie du retraité). Une telle réforme a fort peu de probabilité de voir le jour.

En revanche, le gouvernement cherchera certainement à minima à aligner le mode de calcul des pensions du privé et du public s'il veut donner un sens au mot universel. Il pourrait alors opter pour un système par points (comme dans les régimes complémentaires) qui permet de prendre en compte les rémunérations perçues sur l'ensemble de la carrière. Par ailleurs, s'il veut rapprocher public et privé, il devra choisir entre deux options, soit un système à deux régimes - base et complémentaire - comme actuellement pour le secteur privé, soit un régime unique comme dans le secteur public. Enfin se posera la question de l'entrée dans le nouveau régime, et donc d'une éventuelle transformation des droits acquis dans le système actuel en droits dans le nouveau. Le candidat Macron a annoncé que les actifs à moins de cinq ans de la retraite ne seraient pas concernés, mais le président Macron, confronté à la difficulté à évaluer précisément l'impact sur les pensions futures d'une telle conversion pourrait préférer une mise en extinction moins brutale des régimes actuels en choisissant de n'appliquer la réforme qu'aux entrants dans un premier emploi, voire à ceux ayant moins de cinq ou dix ans d'ancienneté. Il lui faudrait alors se résigner à accepter de différer de trois ou quatre décennies le moment de l'universalité totale des régimes de retraite !

Si « universel » est le maître mot de la réforme annoncée, le futur régime de retraite qui en sortira pourrait toutefois ne pas être autant universel que cela. Des spécificités pourraient demeurer avec, par exemple, des taux de cotisation différents selon les professions ou le maintien de certains avantages sous la forme d'un élargissement des critères de pénibilité pour préserver la possibilité pour certaines professions de partir plus tôt et éviter la réédition de conflits sociaux comme lors de la tentative de réforme de 1995. La diversité des régimes spéciaux du secteur public pourrait ainsi subsister, au moins en partie. Le vrai problème que pose le secteur public, et en premier lieu les pensions d'État, réside dans leur financement. Un régime universel ne signifie nullement une caisse gestionnaire unique, et peut-être même l'existence d'une telle caisse. Dans le cas des pensions civiles et militaires de l'Etat, les paramètres de calcul des pensions pourraient être modifiés, mais les pensions pourraient continuer à être directement payées sur le budget de l'État sans transiter par une caisse dédiée, ce qui reviendrait à ne pas afficher le taux de cotisation de l'État employeur ni le déficit du régime. Dans le cas inverse, l'État devra sans doute se résoudre à afficher une subvention budgétaire destinée à financer les pensions des fonctionnaires au risque d'ouvrir un front avec le patronat qui ne manquera pas de revendiquer l'équivalent pour le secteur privé au nom justement de l'universalité du régime de retraite.

Si le débat se focalise aujourd'hui sur les annonces faites en matière de calcul de la pension, le fameux système « notionnel », l'enjeu le plus lourd de conséquences pour l'avenir pourrait bien résider, dans le cadre d'un système à deux régimes base/complémentaire, dans le maintien ou non du caractère obligatoire du régime complémentaire. Le fait de le rendre facultatif, comme en maladie, permettrait de sortir les cotisations de ces régimes du calcul des prélèvements obligatoires et de rapprocher notre taux de prélèvements obligatoires (PO) de celui des principaux pays européens. Une baisse des PO a peu de frais ! Mais compte tenu du taux maximum de la pension du régime général, un alignement sur celui-ci signifierait le basculement du système français vers un système public de retraite de base au sens de *minimum*, avec totale liberté pour souscrire ou non une retraite complémentaire, et donc pour le patronat de contribuer ou non à son financement, ou du moins de fixer librement son taux de cotisation. La privatisation de la sécurité sociale serait alors en marche, sonnante et frôlée du modèle social français né de la Libération. Plus que sur le droit du travail et le chômage, la future réforme des retraites sera le vrai test des intentions du président Macron. Le général de Gaulle avait choisi Bismarck, Lord Beveridge semble avoir sa préférence. Plus que de réforme, il faudrait alors parler d'une contre-réforme.

#### **Pour en savoir plus :**

- (1) La création du ticket modérateur remonte à la première loi sur les assurances sociales de 1928.
- (2) Le basculement des cotisations maladie salariés sur la CSG a été réalisé en 1999 par le gouvernement Jospin et a été étendu en 2018 par le président Macron aux cotisations indemnités journalières et chômage.
- (3) Dans son édition 2017 « les retraités et les retraites » (p. 23), la DREES recense 18 régimes de base et 4 régimes complémentaires. A cela s'ajoute un ensemble de petits régimes qui ont moins de 15 000 retraités et pour certains plus de retraités en droit direct et plus de cotisants.
- (4) Electricité-gaz, Cheminots, Ratp, Invalides de la marine, Mines, Banque de France, Opéra de Paris, Comédie française, ex Seita.
- (5) L'évaluation des effectifs est chose délicate dans la mesure où un tiers des pensionnés l'est dans au moins deux régimes de base et figure donc au titre des effectifs de pensionnés dans chacun des régimes où il a cotisé.
- (6) La liquidation unique a été instaurée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.

#### **Loi PACTE : la responsabilité des entreprises en option ?**

07/02/2018 **Mathilde Dupré** Chargée de campagne pour la responsabilité dans les accords commerciaux à l'institut Veblen  
Toutes les entreprises doivent-elles veiller aux impacts de leurs activités sur la société et l'environnement (ou seulement celles qui le souhaitent) ? Et si oui, comment inscrire cette nouvelle exigence dans la loi ? C'est l'une des questions clés posées dans le cadre de la préparation de la grande loi annoncée par le gouvernement sur l'entreprise. Une première mouture de ce texte, intitulé loi PACTE – pour « *plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises* » – doit être présentée en conseil des Ministres au mois d'avril.

Pour l'heure, aucune définition de l'entreprise n'existe dans le droit et le contrat de société qui définit le cadre juridique de l'entreprise apparaît bien restrictif. Les articles 1832 et 1833 du code civil, issus pour l'essentiel du code napoléonien, édictent en effet un seul objectif de satisfaction des intérêts des associés par la maximisation des profits. Le droit méconnaît dès lors toute autre finalité de l'entreprise.

#### **Un débat indispensable**

Peu adaptée aux défis contemporains liés à la taille et à l'organisation économique des entreprises, ainsi qu'aux limites physiques de la biosphère, cette définition mériterait d'être revue pour exiger la prise en compte des conséquences économiques, sociales et environnementales de leurs activités.

[Des propositions ont été formulées](#) par la société civile et des chercheurs depuis de nombreuses années pour combler ce retard du droit. Pendant le précédent quinquennat, une proposition avait même été mise sur la table par Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie, lors de l'élaboration de la loi croissance, avant d'être écartée sans justification.

Ce débat indispensable sur les finalités de l'entreprise et sa place dans la société pourra-t-il enfin avoir lieu ? Le Medef n'a pas caché [son opposition frontale](#) à une telle proposition et lui préfère des mesures incitatives, volontaires et de *soft law*<sup>1</sup>.

La présence de quatre ministres lors du lancement de la mission « entreprise et intérêt général » témoigne de désaccords profonds au sein du gouvernement

Du côté du gouvernement, le sujet semble embarrasser. Il a été à peine effleuré dans les [travaux préparatoires](#) portés par des parlementaires et des chefs d'entreprises d'octobre à décembre et ne figurait pas vraiment en tant que tel dans [les propositions soumises lors de la consultation publique en ligne](#) menée du 15 janvier au 5 février. C'est finalement à une mission « entreprise et intérêt général » menée par les chefs d'entreprises Nicole Notat, de Vigéo et Jean-Dominique Sénard, de Michelin, qu'il a été confié, le 5 janvier dernier.

Mais comme le souligne le quotidien [Les Echos](#), la présence de pas moins de quatre ministres lors du lancement de cette mission témoigne des désaccords profonds qui règnent au sein du gouvernement sur la question. « *Nous allons faire évoluer l'objet social des entreprises, qui ne peut plus être le simple profit, sans considération aucune pour les hommes et les femmes qui y travaillent, sans regard sur les dégâts environnementaux* », avait ainsi déclaré le ministre de la transition écologique Nicolas Hulot devant le Medef en décembre dernier. Avant d'être contredit par le ministre de l'économie Bruno Le Maire affirmant pour sa part : « *Je crois beaucoup plus aux options, aux possibilités, aux facultés que l'on ouvre, qu'aux obligations* ». Une position en phase avec celle de la Garde des sceaux Nicole Belloubet, à en croire ses [déclarations rapportées](#) lors de la réunion du 5 janvier. Bercy et la Place Vendôme semblent ainsi préférer, à l'instar du Medef, la création d'« entreprises à mission », sur le modèle par exemple de la société à objet social étendu (SOSE) suggéré par [les chercheurs des Bernardins](#).

#### **Une responsabilité sociétale à la carte ?**

S'oriente-t-on vers une responsabilité sociétale à la carte, pour les seules entreprises volontaires ? La société à objet social étendu pourrait ainsi inviter les associés à définir un projet d'entreprise autour d'une mission, d'un métier ou d'une finalité autre que la simple recherche du profit. Cette idée qui semble séduire un certain nombre d'entreprises mérite d'être explorée plus avant. La [Plateforme d'actions globales pour la RSE](#) préconise notamment d'analyser les implications concrètes de ce projet par rapport à d'autres types de sociétés dites de mission dans l'économie sociale et solidaire, et au statut d'entreprise d'utilité sociale créé par la loi Hamon de 2014.

#### **Le législateur se doit de rehausser progressivement le socle d'exigences minimales pour l'ensemble des entreprises**

Cette proposition ne saurait néanmoins se substituer à une réforme plus large du code civil applicable à l'ensemble des sociétés. S'il appartient en effet au législateur d'encourager les innovations des entreprises les plus vertueuses, il se doit aussi de rehausser progressivement le socle d'exigences minimales pour le reste des entreprises afin d'assurer des règles du jeu équitables entre les acteurs économiques. Les deux approches pourraient ainsi être complémentaires.

À l'Assemblée nationale, une avant-première de débat parlementaire a eu lieu le 18 janvier dernier autour de la proposition de loi déposée par le groupe socialiste. Outre une proposition de modification de l'article 1833 du code civil, elle contenait des propositions pour faire progresser la représentation des salariés au conseil d'administration, l'extension de la participation dans les PME, la transparence fiscale ou pour limiter les écarts de revenus. Mais le texte, jugé « maximaliste » et « coercitif » par la majorité gouvernementale a été renvoyé en Commission.

Tout n'est pas joué puisque la mission Notat-Sénard doit rendre ses travaux d'ici le 1<sup>er</sup> mars. Reste à savoir s'ils sauront réinsuffler au Gouvernement de l'ambition en la matière.

- [1](#). Terme anglo-saxon désignant des règles de droit non contraignantes.

#### **Il manque environ un million d'emplois publics et associatifs pour répondre à des besoins sociaux urgents**

- JEAN GADREY 04/02/2018

Grèves et revendications dans les EHPAD, les hôpitaux, besoins non couverts dans l'aide à domicile, pour les personnes handicapées, la petite enfance, dans certains secteurs de l'enseignement, les services sociaux, la culture et les loisirs accessibles à tous, les prisons, l'inspection du travail, la justice, et j'en passe.

La grande majorité des Français a conscience de ces manques. Parce qu'ils ou elles, ou leurs proches, ont recours à ces services qui sont essentiels sur le plan individuel et collectif. Parce que ces services produisent du développement humain, du respect des droits humains et de la dignité, du lien social. Ils ont un grand défaut aux yeux de l'oligarchie au pouvoir, qui se contrefiche de l'utilité sociale : ils ne sont pas lucratifs. Ou alors ils ne le deviennent que sur le « segment de marché » de ceux et celles qui peuvent payer cher pour en bénéficier, pendant qu'on en prive les moins bien lotis.

Quand on évoque des « besoins sociaux » de ce type, on nous rétorque parfois qu'ils ne sont pas évaluables, ou qu'on risque de tomber dans des excès, des utopies non finançables. Je n'en crois rien. Que les réponses à ces besoins ne soient pas finançables avec les choix d'austérité actuels du Président et du gouvernement, c'est évident : ils veulent en réalité couper encore plus dans ces services publics et associatifs liés au bien vivre et à des droits humains. Ils ont commencé à le faire en supprimant en masse des emplois dits « aidés » qui sont en fait des emplois d'utilité sociale à financement majoritairement public, dont il faudrait améliorer le statut.

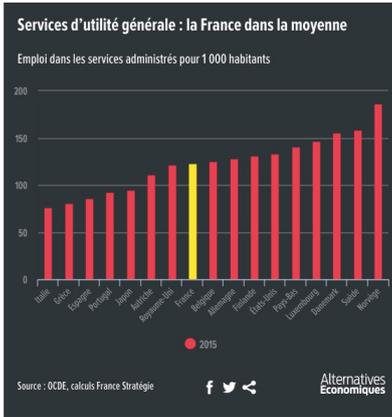
Mais de tels besoins peuvent parfaitement être évalués, sans excès, avec le souci des limites de la dépense publique, en associant diverses approches : comparaisons internationales, comparaisons entre régions ou départements, analyse avec les acteurs de « bonnes pratiques », via notamment la définition de normes souhaitables et raisonnables (il en existe) d'effectifs d'agents au service des personnes (enfance, personnes âgées ou handicapées, personnes incarcérées, enseignement, soins hospitaliers...) dans une optique de « bientraitance pour tous ».

#### **DES COMPARAISONS INTERNATIONALES RICHES D'ENSEIGNEMENTS**

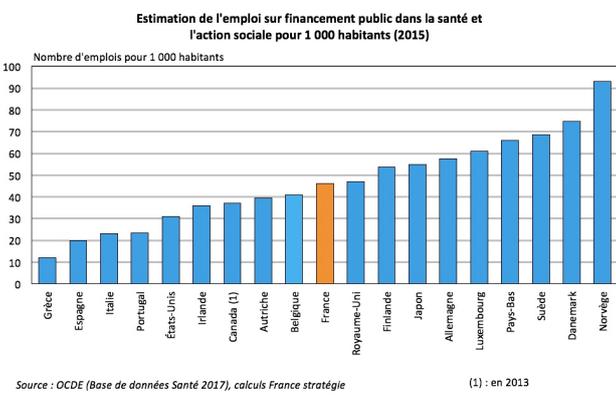
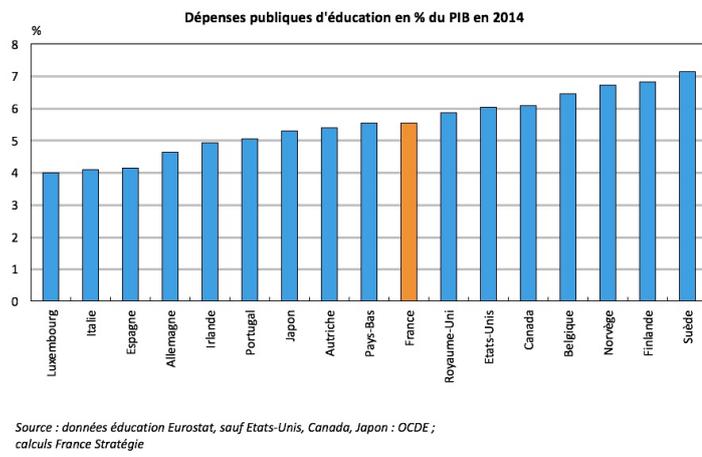
Je me limite dans ce billet à quelques comparaisons internationales entre pays ayant des niveaux de vie assez proches, en me réservant la possibilité de compléter un peu plus tard. Un bon article récent dans Alternatives économiques, s'appuyant sur un rapport intéressant de France Stratégie, est celui de Laurent Jeanneau « Fonctionnaires : la France n'est pas suradministrée » <https://www.alternatives-economiques.fr/france-nest-suradministree/00082599>. L'article contient le lien vers le rapport de France Stratégie.

Extraits de l'article : « En 2015, le taux d'administration français se situait à 88,5 %, c'est-à-dire que l'on comptait 88,5 fonctionnaires pour 1 000 habitants. C'est plus qu'au Royaume-Uni (79,4 %) ou qu'en Belgique (75,7 %), mais nettement moins qu'en Suède (138,1 %), qu'au Danemark (143,5 %) ou qu'en Norvège (158,8 %). Et ce taux a sensiblement diminué depuis 20 ans (94,1 % en 1995). »

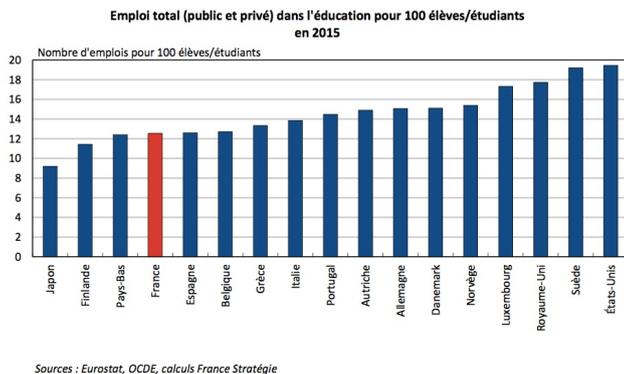
Mais ce premier taux est trompeur car dans certains pays plus qu'en France, des missions d'utilité sociale financées par l'État sont gérées par des organismes privés, sans fonctionnaires. Du coup, dans le rapport de France Stratégie commenté par Laurent Jeanneau, « les auteures privilégient un périmètre plus large : celui des services administrés, qui recouvre les secteurs ayant vocation à délivrer des services d'utilité générale, que leur mode de gestion soit privé ou public. » Avec cet indicateur, la France se situe dans une position moyenne : 123 %, proche du Royaume-Uni mais en deçà de l'Allemagne.



À ce niveau très global, il n'est pas possible de savoir dans quels services d'utilité sociale la France serait en retard ou en avance par rapport à d'autres pays « riches ». Mais dans le rapport de France Stratégie on trouve en particulier des données comparatives pour l'éducation et pour la santé et l'action sociale. Voici les deux graphiques. Attention : ils ne concernent que les dépenses **publiques** (pour le premier) ou l'emploi sur financement **public** (pour le second), alors qu'on sait que dans certains pays, États-Unis en tête, les dépenses privées sont énormes pour l'éducation et pour la santé.



J'ajoute une comparaison des effectifs (publics et privés ici) dans l'éducation pour cent élèves ou étudiants en 2015 car ce genre de ratio est une bonne façon de chiffrer la réponse à des besoins similaires. La France est mal classée.

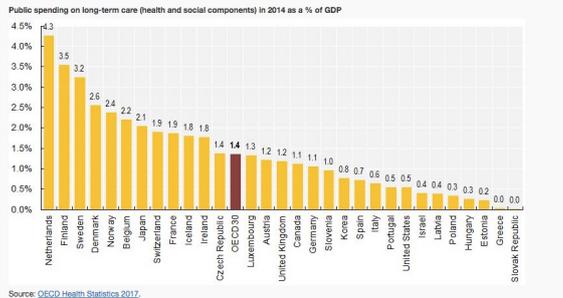


On peut compléter ce qui précède en citant le rapport de France Stratégie, à propos de l'enseignement, puis de la santé :

« Les coûts [publics] par élève/étudiant sont relativement faibles en France dans le primaire et le supérieur, en ligne avec les taux d'encadrement... dans le secondaire, la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE... La faiblesse de ces coûts tient également au bas niveau relatif de rémunération des enseignants. »

« Avec près de 16 agents publics pour 1 000 habitants dans la branche Santé, la France alloue moitié moins de personnes que la Suède ou le Danemark et trois fois moins que la Norvège, mais plus de deux fois plus que les États-Unis. » [En sachant qu'aux États-Unis, les effectifs dans la santé privée sont du même ordre de grandeur que dans la santé publique]

Dernière source : l'OCDE, dont les chiffres sur les services de soins de long terme permettent de donner une première idée des dépenses publiques des pays en direction des personnes âgées dites dépendantes accueillies dans des établissements de soins de long terme (cas des EHPAD). La France fait mieux que la moyenne de l'OCDE (où l'on trouve beaucoup de pays bien plus pauvres) mais, avec ses 1,9 % du PIB, elle est loin derrière les cinq pays nordiques (Pays-Bas, Finlande, Suède, Danemark et Norvège)



### DES COMPARAISONS POUR PENSER LE POSSIBLE

Comparaison n'est pas raison, mais un peu de raison peut résulter des comparaisons, surtout quand elles sont multiples et qu'elles concernent des pays proches à bien des égards. L'argument du gouvernement est aussi classique qu'écule et hypocrite : on peut faire mieux en dépensant moins et avec moins de personnel. C'est ce qu'a déclaré Agnès Buzin à propos des EHPAD en estimant que leurs difficultés « n'étaient pas qu'une question financière, mais un problème de management, notamment dans les établissements publics ».

Mais avons-nous des raisons de penser que, dans les pays nordiques notamment, le management est défaillant, d'où des dépenses et des effectifs bien plus élevés que chez nous, ou bien ne savons-nous pas par ailleurs que les usagers de ces services y sont bien mieux traités et que leur accès est socialement bien plus large ?

### ENVIRON UN MILLION D'EMPLOIS DE GRANDE UTILITÉ SOCIALE

Si nous avons, en France, les mêmes normes (que dans les pays nordiques) de services aux personnes dans la santé, l'éducation, les services sociaux, les personnes âgées et handicapées, la petite enfance, combien d'emplois faudrait-il en plus ?

Ces activités regroupent en France environ 6 millions d'emplois, autour de 2 millions pour chacune de ces trois grandes branches que sont, dans les comptes nationaux, l'enseignement, la santé, et « l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement ». Pour rejoindre la qualité (humaine et sociale) de service des pays nordiques, en prenant une moyenne grossière entre ces pays, il faudrait ajouter plus de 15 % d'emplois, soit autour d'un million d'emplois qui font défaut pour que, dans tous ces services, les personnes destinataires soient correctement traitées, et pour que ces services soient accessibles à tous. On pourrait évidemment raffiner ces estimations en raisonnant sur les différentes activités en question, et non pas globalement comme je viens de le faire « à la louche ».

Pourquoi ces emplois devraient-ils être essentiellement publics, ou associatifs à financement largement public ? Tout simplement parce que l'expérience comme les comparaisons internationales montrent que le privé lucratif prospère, dans ce domaine, sur des inégalités qu'il renforce, et qu'on aboutit à des services à plusieurs vitesses (voir mon billet récent sur les EHPAD). Or s'agissant de services liés à des droits fondamentaux, cela ne devrait pas être toléré.

### TROP CHER, IMPOSSIBLE À FINANCER ?

Comment financer un tel projet de société du bien vivre au quotidien, au demeurant très riche en emplois créés ? « Ils » ont bien financé le CICE et le pacte « d'irresponsabilité », très inefficaces en termes d'emploi et d'utilité sociale. Pour environ le même prix, on peut financer un tel projet, sachant que son coût net serait bien inférieur à son coût brut du fait du chômage évité (au moins 15.000 euros de dépenses publiques en moyenne par chômeur). Et je ne parle pas d'autres gisements de recettes publiques : évasion fiscale, niches fiscales pour riches, ISF, etc., qu'il faudra mettre à contribution pour financer la transition écologique (laquelle a besoin de justice sociale pour réussir) !

### MAIS QUE FAITES-VOUS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE ?

Je ne suis pas particulièrement adepte du culte de la compétitivité qui, selon le « théorème de Macron », crée la croissance qui crée l'emploi et la prospérité de tous via le ruissellement. J'avais même commis en 2012 un billet intitulé « ras-le-bol de la compétitivité (néolibérale) ! » <https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2012/11/07/ras-le-bol-de-la-competitivite-neoliberal>.

Mais, bon, si on prend un peu au sérieux certains enjeux de compétitivité, on pourrait me dire que ces 30 à 40 milliards nets qu'il faudrait verser pour financer ce que j'ai appelé des « besoins sociaux urgents » vont être détournés de ce qu'on verse aux entreprises, directement ou indirectement, pour booster leur compétitivité.

Outre le fait que cette stratégie ne produit aucunement les résultats escomptés alors que cela fait au moins quinze ans qu'elle est privilégiée, je vais en rester aux comparaisons internationales pour proposer un argument : **ces pays nordiques qui dépensent beaucoup plus que nous pour répondre à des besoins sociaux et humains fondamentaux sont-ils moins compétitifs que nous ?**

Le Forum de Davos publie tous les ans un indice de compétitivité des pays. Il vaut ce qu'il vaut mais c'est une référence mondiale. Parmi les pays en tête du classement 2017, on trouve les Pays-Bas (4°), la Suède (7°), la Finlande (10°), la Norvège (11°) et le Danemark (12°). La France est en... 22<sup>ème</sup> position.

### L'excès de finance nuit-il à l'investissement ? Repentir d'un « conservateur »

- MICHAËL LAINÉ, ENSEIGNANT-CHERCHEUR À L'OCRE, EDC BUSINESS SCHOOL (PARIS) 26/01/2018

Les adorateurs de la finance dérégulée ont parfois d'étranges obsessions. Dans sa lettre n°152, d'octobre 2017, le *Vernimmen*, qui s'autoproclame « bible de la finance » [\[1\]](#) et revendique 60 000 abonnés à sa newsletter, fustige la « vulgate marxiste mal digérée » de ceux qui, fiefés « conservateurs », osent prétendre que les distributions de dividendes se font au détriment de l'investissement.

Cette lettre s'inscrit dans le débat, récurrent en cet âge de financiarisation, sur la prise de pouvoir des actionnaires, accusés de déformer le partage des richesses en leur faveur et de ralentir l'investissement productif.

Il est intéressant d'examiner le raisonnement des défenseurs de la création de valeur pour l'actionnaire, qui prend la forme, intimidante, de « rappels » à l'ordre.

### **Les « rappels » du Vernimmen**

« Rappel n°1. Le dividende est souvent l'objet de fantasmes et d'une erreur monumentale : ce n'est pas la rémunération de l'actionnaire, mais la liquéfaction partielle de son patrimoine » (p. 1). Il s'agit, en somme, d'une simple transformation en argent. Rappel n°2 : « L'investissement n'est pas un devoir patriotique. Les entreprises investissent parce qu'elles pensent [...] qu'à terme la rentabilité dégagée couvrira le coût du capital » (p. 2). Rappel n°3 : l'investissement est de plus en plus immatériel (et n'est donc pas enregistré dans le bilan) ; aussi les comptes de la nation sous-estiment-ils de plus en plus son ampleur.

La *Lettre Vernimmen* poursuit en observant que si l'actionnaire, dépeint comme « patient et rationnel », demande plus de dividendes, c'est qu'il estime que ses fonds seraient plus utiles à l'économie ailleurs. De fait, en France, l'investissement serait au plus haut (en % du PIB comme en tendance). En outre, en distribuant plus d'argent aux actionnaires, les firmes permettraient une réallocation de l'épargne, qui se déverserait ainsi des entreprises matures vers celles à forte croissance. Bref, les dividendes feraient « tourner l'argent » et remettraient « en cause les situations acquises en permettant à de nouveaux entrants de se financer plus aisément ! » (p. 4). Les entreprises accroîtraient leurs investissements pour verser plus de dividendes à moyen et à long termes. Un regard sur la dynamique de l'économie obligerait à reconnaître que les variations des dividendes et des investissements vont souvent de pair. En effet, il existerait une corrélation de long-terme (2005-2016) entre croissance des investissements et des dividendes au sein des entreprises non financières du CAC40.

Que l'on permette donc à un « conservateur » de défendre la « vulgate [...] tout simplement fausse car contredite par les faits » (p. 5) d'une financiarisation de l'économie au détriment de l'investissement.

### **Le dividende, simple liquéfaction d'une partie du patrimoine de l'actionnaire ?**

Il est vrai que, au lendemain de la distribution des dividendes, le cours baisse à peu près du montant distribué. En cela, puisque l'argent est plus liquide que tout autre bien, l'argument avancé par *Vernimmen* ne semble pas dénué de poids. Pourtant, il repose sur une confusion entre valeur et valorisation boursière. Quand bien même il existerait des actionnaires croyant à la plaisante fable des manuels de finance du cours-boursier-comme-valeur-actualisée-de-tous-les-revenus-futurs-générés-par-l'entreprise, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'anticiper les profits à perpétuité. Il n'est pas dit que les actionnaires en question ne trouvent pas le temps long : prédire à l'infini en des matières où même le présent proche se dérobe est une tâche impossible.

Surtout, les auteurs de la *Lettre* passent à côté de la nature profonde de la spéculation. Son véritable objet, comme l'a démontré Keynes avec brio, n'est pas de deviner une hypothétique « valeur fondamentale » de l'entreprise mais bien de se livrer à une anticipation psychologique ; ce qui importe est moins la capacité réelle de la firme considérée à générer des bénéfices que la façon dont les opérateurs perçoivent cette capacité, car ce sont bien eux qui, par leurs ordres d'achats et de ventes, détermineront l'évolution des cours. Un bon spéculateur ira même au-delà. Il tentera de deviner comment les épargnants voient le comportement des autres épargnants. Au final, ce jeu de miroirs des anticipations ne peut que trancher les amarres avec la notion de valeur, qui n'importe qu'autant que les opérateurs y accordent du crédit.

Le marché secondaire boursier est un gigantesque salon de voyance. Sa raison d'être est de deviner le futur, soit pour s'en prémunir, soit pour en tirer avantage. Un titre financier n'est qu'une traite sur un avenir insaisissable, non déterminé à l'avance. A ce titre, il n'a pas de valeur intrinsèque. Seule la monnaie en a, puisque, en sa qualité de moyen de paiement universellement accepté, sa temporalité est celle du présent. C'est pourquoi l'argent ne sera jamais l'équivalent d'une action ; la valeur de cette dernière est toute de virtualité tant qu'elle n'a pas été convertie en monnaie. Au surplus, un doute pèse toujours sur la valorisation boursière, du fait d'une éventuelle chute rapide des cours. Les bulles sont têtues, elles finissent toujours par éclater. Pour détourner quelque peu Büchner : la spéculation est un abîme, la tête tourne quand on regarde au fond.

### **Déterminants et mesure de l'investissement**

Les entreprises investissent quand elles pensent que la rentabilité du projet considéré est supérieure à un niveau requis. Ici, le *Vernimmen* fait implicitement référence au monde merveilleux des marchés financiers efficients où le « coût » du capital incorpore le risque pris par les actionnaires, mesuré par la dispersion des résultats (« Capital Asset Pricing Model »). Ceci appelle plusieurs remarques. 1) La théorie des marchés financiers efficients postule que le prix dépend uniquement de l'information disponible, et non du jugement des opérateurs, fussent-ils tous très rationnels. (De fait, demandez à cent experts de prédire l'avenir à dix ans, il n'y aura pas deux avis identiques.) En outre, si les prix des actions incorporent nécessairement toute l'information disponible, on ne voit pas pourquoi quiconque chercherait à se procurer la moindre information. Il suffirait de suivre les cours.

2) L'augmentation du risque peut très bien être due au comportement spéculatif des actionnaires ou... à leurs exigences de rentabilité démesurées ! Ce surcroît de risque appelle un surcroît de rémunération, lequel est le prélude à un nouveau relèvement du « coût du capital »... Le raisonnement se mord la queue.

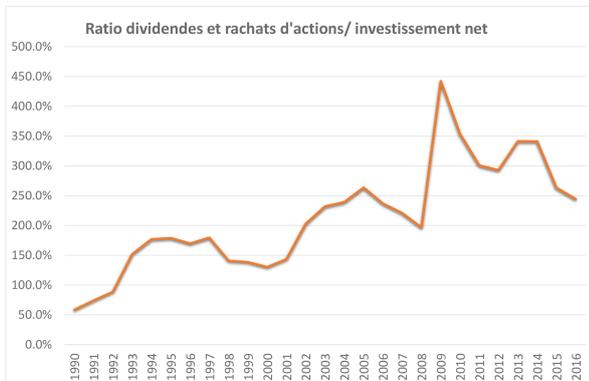
L'objection n°3 est la plus fondée. L'investissement est de plus en plus immatériel, c'est indéniable. Peut-être a-t-on tendance à le sous-évaluer. Cependant, deux phénomènes, non relevés par la *Lettre Vernimmen*, viennent contrebalancer cette tendance : 1) la révision de la comptabilité nationale, qui inclut maintenant une partie de ces investissements immatériels (dépenses en R&D et bases de données pour autant qu'elles soient enregistrées en comptabilité d'entreprise) ; 2) la vague mondiale, toujours plus haute, des fusions-acquisitions. Or, une des principales conséquences des achats d'entreprise est la possibilité de donner une valeur à la marque de la firme absorbée (alors qu'il est interdit de le faire pour sa propre marque) et de procéder à diverses réévaluations de ses actifs immatériels sous la forme d'un enregistrement comptable appelé « goodwill ». Par le simple fait d'être rachetée, alors donc que son activité n'a pas été modifiée, la firme voit le montant des immobilisations (l'équivalent comptable de la notion d'investissement) augmenter. Cette prestidigitation comptable, parfaitement légale, est loin d'être anecdotique. Suite au rachat de SFR par une montagne de dettes, Numéricable (qui ne s'appelait pas encore Altice) a pu ainsi compter sur un « goodwill » qui venait gonfler d'un tiers son bilan... Il s'ensuit que l'investissement enregistré dans la comptabilité d'entreprise n'est pas nécessairement sous-évalué. À tout le moins, il s'agirait de le déterminer grâce à une étude empirique.

L'investissement est-il au plus haut ? Cela dépend de quoi on parle. *Vernimmen* prend l'investissement brut, qui inclut les investissements de remplacement nécessaires au maintien de l'appareil productif. Certes, il n'est pas toujours aisé de distinguer un investissement de remplacement d'un investissement de capacité car l'évolution technologique peut faire que le moyen de production que l'on substitue à l'ancien soit plus performant... Toujours est-il que l'investissement net est, pour sa part, en net recul par rapport à la période d'avant-crise. Surtout si l'on prend les moyennes de long terme, ce que se garde bien de faire *Vernimmen*, tout à son ébahissement devant l'investissement retrouvé des deux dernières années. En réalité, l'investissement net s'élevait à

4,06 % de la valeur ajoutée des entreprises françaises au cours de la décennie 1990, contre 3,79 % sur la période 2000-2008 et 2,81 % sur 2009-2016 (2,94 % si l'on exclut 2009, année de récession).

### Les dividendes servent-ils à l'investissement ?

Il est une autre manière d'envisager la chose. Comparons, au plan macroéconomique, les sommes allouées aux dividendes et rachats d'actions à l'investissement net. Le ratio des deux permet de répondre à la question : pour 1 euro investi par les entreprises, combien d'euros sont versés aux actionnaires ? Si, comme le soutient *Vernimmen*, les dividendes servent à une meilleure allocation de l'épargne, et donc à un meilleur investissement, le ratio devrait décroître ou à tout le moins être stable. Puisque, d'un point de vue national, macroéconomique, ce sont les ménages (résidents et non résidents) et l'État qui détiennent les entreprises, additionnons ces trois postes de ressources des tableaux économiques d'ensemble. Le résultat est éloquent.



Du point de vue de cette personne morale qu'est l'entreprise, les fonds apportés par les actionnaires sont une dette. Or, toute somme d'argent dépensée par l'entreprise est un coût ; le coût de sa dette obligataire ou bancaire est le taux d'intérêt, celui de sa dette actionnariale est constitué par les dividendes et rachats d'actions... Et comme les dettes servent à financer l'investissement, on peut remarquer qu'en 1990, le financement de l'investissement par les actionnaires coûtait en quelque sorte la moitié de l'investissement. Aujourd'hui (comme avant crise), les sommes versées annuellement aux propriétaires de l'entreprise représentent deux années et demie d'investissement net... On ne saurait se retrancher derrière le fait que le coût des dettes bancaires et obligataires a dans le même temps baissé. Non seulement cette diminution est largement due à la politique monétaire (les actionnaires n'ont rien à voir là-dedans), mais les propriétaires de l'entreprise accaparent bien une part toujours plus importante de sa marge, au détriment donc de sa rentabilité comme de sa capacité à investir : dividendes et rachats d'actions représentaient 19 % de l'ENE en 1990 puis 39 % en l'an 2000 et 70 % aujourd'hui (79 % en moyenne sur la période 2010-2014). En d'autres termes, une fois déduite la rémunération des actionnaires, il ne reste plus que 30 % de marge pour couvrir la charge de la dette, les impôts sur le bénéfice et l'investissement... Autant dire que de plus en plus les entreprises sont contraintes de s'endetter ou de vendre leur outil de production afin de rémunérer leurs actionnaires !

### Des fables pour adorateurs de la finance dérégulée

Le dividende est-il une réallocation d'épargne permettant de financer les entreprises les plus dynamiques et, *in fine*, de stimuler la croissance ? C'est oublier l'autre source de financement pour une entreprise, le crédit bancaire. Or, moins une firme conserve de profits, plus elle obère ses capacités de financement bancaire : ses ratios de fonds propres sont scrutés avec vigilance par les établissements de crédit. En outre, croire qu'un dividende sert nécessairement à apporter de nouveaux fonds à d'autres firmes est très naïf. Tout d'abord, cet argent frais va en partie servir à consommer ! En outre, l'argent peut simplement sommeiller sur un compte courant. En 2015 et 2016, près de 30 % des flux d'épargne financière y demeuraient d'après les données de la Banque de France. Quand bien même cet argent serait utilisé pour acheter un produit financier, signalons que 99 % des actions achetées le sont d'occasion. Les sommes déboursées ne viennent donc pas alimenter l'investissement mais le compte bancaire d'un autre épargnant. Et si d'aventure l'heureux récipiendaire de dividendes préférerait opter pour un autre placement, il n'a que l'embarras du choix spéculatif : immobilier, devises, bitcoins, etc.

Quant à la prétendue croissance de concert des dividendes et des investissements sur 12 années, elle est vraie... en valeur absolue ! Et c'est bien parce que les valeurs absolues sont trompeuses que l'habitude a été prise de raisonner en proportion du PIB. Dividendes et rachats d'action représentaient 3,70 % de la valeur ajoutée des entreprises françaises en 1990 contre le double en 2016 (7,41 %), après un pic à 8,78 % en 2011.

Sans doute n'est-ce pas tout à fait un hasard si la « bible de la finance » est pleine, à ras bord, de fables et de dogmes. Elle s'adresse à des fidèles prompts à l'adoration de la finance dérégulée. Confusion entre richesse et valeur boursière, cécité (volontaire ?) quant à l'incertitude fondamentale entourant le futur, occultation du rôle de la monnaie et du crédit bancaire, renforcement de la foi par la désignation d'ennemis imaginaires (« vulgate marxiste mal digérée », « conservateurs »), les apories de *Vernimmen* ne mènent pas au paradis économique.

[1] Ce manuel de finance d'entreprise, régulièrement actualisé, en est à sa 16<sup>e</sup> édition. Il publie des revues de littérature et des études à prétention scientifique dans sa *Lettre*. Parmi ses auteurs, on trouve des praticiens et responsables de grandes banques d'affaires françaises enseignant dans des écoles de commerce (notamment HEC), où il semble très utilisé. Le contenu de ses *Lettres* le rapprochent d'un lobby.

### Grève dans les maisons de retraite, situation « explosive » à l'hôpital

PAR [NOLWENN WEILER](#) 30 JANVIER 2018

Les Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont en grève ce 30 janvier, à l'appel de plusieurs organisations syndicales. Les grévistes demandent l'abrogation d'une nouvelle réforme des tarifs, qui va se traduire par des suppressions massives de postes, et demandent aussi le maintien des emplois aidés. Soutenus par les directeurs d'établissements, et même par les résidents, les agents

travaillant en maison de retraite demandent que le taux de personnel soit un peu plus élevé, pour arriver à un ratio de huit à dix temps-pleins pour dix résidents – ce ratio est actuellement à peine à six.

Concrètement, cela permettrait au quotidien que dix personnes âgées résidentes puissent être suivies par trois à quatre employés. Aujourd'hui, seuls deux salariés sont prévus pour dix personnes âgées. La situation est si tendue que, dans certains établissements, une aide soignante peut se retrouver seule pour s'occuper de plus de 15 résidents et une infirmière seule aussi pour répondre à... 99 résidents, comme le rapporte un témoignage publié par [Libération](#) !

La situation, que les syndicats jugent « explosive » dans les Ehpad, préoccupe au-delà de la communauté des travailleurs du secteur. Une [pétition](#) lancée par les urgentistes Patrick Pelloux, Christophe Prudhomme et l'interne en médecine Sabrina Ali Benali « pour la dignité des personnes âgées et le respect des soignants », a ainsi été signée par plus de 400 000 personnes en quelques jours. « Les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) et les services d'aide à domicile rencontrent de graves difficultés mettant en jeu la santé des résidents et des personnels soignants », disent-ils, s'inquiétant de « l'insuffisance des effectifs et des moyens ».

Lire notre reportage [Dans les maisons de retraite, manque de moyens et conditions de travail dégradées rendent la situation « explosive »](#).

#### « Nouvelle cure de rigueur budgétaire »

Un autre texte publié par le quotidien *Libération* tire la sonnette d'alarme sur la dégradation des soins qui menace l'hôpital public. Rédigé par les professeurs André Grimaldi, Jean-Paul Vernant et le docteur Anne Gervais, et signé par 1000 médecins cette [tribune](#) s'inquiète de la « nouvelle cure de rigueur budgétaire » imposée aux hôpitaux pour 2018. « Avec 1,6 milliard d'euros d'économies à réaliser, le budget des hôpitaux n'augmentera que de 2%, soit moitié moins que leurs charges, rappellent les signataires. Ce "toujours plus avec toujours moins" entraîne une dégradation des conditions de travail, provoquant épuisement et démotivation des soignants et en conséquence, une baisse de la qualité des soins. »

Cette obligation du « toujours plus de travail avec de moins en moins de moyens » s'est invitée à l'hôpital au début des années 2000 avec la mise en place de la tarification à l'activité, ou T2A. Depuis, chaque établissement est financé en fonction de sa production d'actes de soins et de sa rentabilité. Il faut donc produire un nombre d'actes de soins suffisant, et diminuer les coûts, le personnel étant la première variable d'ajustement. Dans un contexte où, à la différence des cliniques privées, l'hôpital public accueille l'ensemble des patients, quel que soit leur état de santé.

Lire notre enquête : [Soumis à l'austérité budgétaire et au management néolibéral, l'hôpital est au bord du burn-out](#).

Deux intersyndicales de praticiens hospitaliers (Avenir hospitalier et CPH) ont par ailleurs rédigé un [communiqué](#), estimant que la situation de l'hôpital public devenait de plus en plus explosive elle-aussi. « La souffrance au travail est devenue un lieu commun à l'hôpital public, en 10 ans. Les causes en sont hélas bien connues désormais, mais rien ne change. La tarification à l'activité, les pressions incessantes pour gagner des parts de marché et obtenir une rentabilité illusoire pour un service public, l'absence de remise en question des pouvoirs et de ce fait l'absence de démocratie intra-hospitalière, notamment de représentation syndicale médicale locale institutionnelle, un management inadapté, la perte du sens du travail, ont engagé l'hôpital dans les mêmes symptômes que certaines entreprises. » Face à cette détresse, les organisations syndicales réclament un « Grenelle de l'hôpital ».

#### « Une prison digne d'une dictature » : un rapport épingle l'enfer des Baumettes à Marseille

PAR [PIERRE ISNARD-DUPUY](#) 24 JANVIER 2018

En pleine grève des surveillants, l'ONG Confluences dévoile un rapport choc - dont *Bastamag* a eu la primauté - sur les atteintes aux droits humains dans le centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille. La promiscuité et les conditions sanitaires déplorables y entraînent violence, suicides, maladies, dégradation de la santé mentale des détenus et grèves de la faim. Typique de l'inhumanité des prisons à l'ancienne, le bâtiment historique doit être détruit et remplacé par Baumettes 3, installation moderne et digne selon les autorités. Sauf qu'à Baumettes 2, ouvert en mai, les conditions de détentions posent déjà de nouveaux problèmes.

En bloquant l'accès aux prisons depuis une dizaine de jours, les surveillants pénitentiaires grévistes ont su attirer l'attention sur leurs revendications. L'affichage de leurs difficiles conditions de travail et des agressions subies, à l'origine du mouvement, rend cependant peu compte d'autres problèmes de fond à l'œuvre dans le système carcéral. Insalubrité, surpopulation, atteinte aux droits fondamentaux... le malaise touche depuis longtemps les détenus, et pose la question du respect des droits humains par les autorités françaises.

C'est dans ce contexte que ce 24 janvier, Confluences, une ONG qui agit « pour la promotion et la défense des droits humains » dévoile publiquement un rapport d'enquête sur le centre pénitentiaire de Marseille. « C'est une prison digne d'une dictature. Je ne m'attendais pas à constater une telle situation dans un État de droit », fustige Rabha Attaf. La directrice de Confluences est également journaliste, grand reporter sur les droits humains dans les pays arabes. Depuis mai 2017, les trois enquêtrices de Confluences, soutenues par la LDH, ont mené leur travail en trois phases. Durant les mois d'été, elles se sont entretenues avec des familles en attente de parler. De septembre à mi-octobre, elles ont rencontrés des personnels pénitentiaires. Enfin, jusqu'en décembre, elles ont recueillis les témoignages d'intervenants extérieurs.

#### « Persistance d'une violation grave des droits fondamentaux »

Ouvertes en 1938 dans le quartier marseillais du même nom, les Baumettes est un centre pénitentiaire hors d'usage, pointé du doigt à chaque nouveau rapport. Cette affirmation ne souffre d'aucune contestation pour le bâtiment dit « historique » (BH). L'administration s'est voulue rassurante à l'ouverture du nouveau bâtiment, « Baumettes 2 » (B2), le 15 mai 2017. Sa construction a été assurée par Vinci, dans le cadre d'un marché de conception-réalisation qui permet à l'État de confier à son prestataire toutes les étapes des travaux, des études jusqu'à la livraison du bâtiment (lire aussi notre enquête : [Quand les prisons, les détenus et la politique carcérale deviennent des produits d'investissement](#)).

*Humidité dans un « entre-deux », cellules d'une coursive de la maison d'arrêt des hommes (G. Korganow pour le CGLPL, 2012)*

Baumettes 2 se voulait modèle. « L'air, l'espace et la lumière naturelle, sont le fer de lance du parti architectural de ce projet. C'est une prison qui respire », affirmait l'architecte Guillien Bernard, d'Archi5prod qui en a fait la conception. Quelques mois après la mise en fonction, on est loin de la projection idyllique. Et « Baumettes 3 », en remplacement du bâtiment historique qui sera détruit au plus tôt à l'été, est en attente pour 2021. Au lieu d'améliorer la situation, le transfert des détenus et des activités vers Baumettes 2 a provoqué de graves dysfonctionnements. Plus globalement, Confluences affirme la « persistance d'une violation grave des droits fondamentaux ».

#### « A Nice, on a cinq femmes dans une cellule de 11 m<sup>2</sup> »

Au 18 janvier 2018, 1501 personnes étaient incarcérées aux Baumettes, pour une capacité d'accueil totale de 1196 places. Un taux d'occupation de 125%. « On va ouvrir Baumettes 2 avec quasiment 200 % de surpopulation, parce qu'on n'a pas le choix »,

disait dans la presse un an plus tôt Philippe Peyron, directeur inter-régional des services pénitentiaires. L'occupation actuelle de Baumettes 2 est proche de 900 personnes, pour une capacité théorique de 573 ! Les détenus sont deux, voire trois – avec un matelas ajouté au sol – par cellule de 9m<sup>2</sup> dans le bâtiment historique et 8m<sup>2</sup> dans le nouveau.

« *Les prisons qui s'ouvrent ne compensent pas la destruction des cellules antérieures. Sur la région, on ne va gagner qu'une vingtaine de cellules* », comptabilise Philippe Abîme, délégué inter-régional du syndicat FO personnels de surveillance, cité dans le rapport. La surpopulation carcérale est « *un fléau que l'on ne peut plus supporter* », exhorte Adeline Hazan, contrôleur générale des lieux de privation de liberté [sur France info](#). « *Dans la plupart des maisons d'arrêt, on a quatre détenus dans une cellule de 9 m<sup>2</sup>. A Nice, on a cinq femmes dans une cellule de 11 m<sup>2</sup>* », informe-t-elle.

#### **Gale, cafards, punaises et tuberculose**

Fin 2012, Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, rendait un rapport de visite consterné sur l'état de délabrement des Baumettes. Il ne constatait pas d'amélioration significative suite au passage – vingt ans plus tôt ! – du Comité européen de prévention de la torture (CPT), qui dépend du Conseil de l'Europe. D'où la conclusion partagée que « *soumettre des détenus à un tel ensemble de conditions de détention équivaut, de l'avis du CPT, à un traitement inhumain et dégradant* ». Rats, punaises de lit et autres nuisibles, jusqu'à des « *vers dans des flaques d'eau croupies* », ajoute Rabha Attaf, sont bien installés dans le bâtiment historique.

L'infrastructure du vieux bâtiment des années 1930 vacille. En août, un escalier s'effondre. « *Nous ne supportons plus une prison qui tombe sur nos têtes. Les lavabos sont insalubres. Il y a la gale, des cafards, des champignons, le staphylocoque* », témoigne le détenu Samy Miout [sur Radio Galère](#). Des témoignages de détenus, reçu par courrier par Amid Khallouf, coordinateur pour le sud-est de l'Observatoire International des Prisons (OIP), évoquent « *des cellules décrépies et un réseau électrique défaillant dont les plombs sautent fréquemment* ».

« *Les courants d'air, l'humidité, les moisissures sur les murs et le ruissellement en période de pluie sont à l'origine de maladies broncho-pulmonaires, voire même de tuberculose* », rapporte Confluences. L'été, la température peut dépasser les 40 degrés et les moustiques pullulent. La mauvaise qualité de la literie, « *occasionne des infections de la peau* », auxquelles s'ajoutent des « *piqûres de puces ou de punaises* », renseigne Confluence.

#### **La promiscuité et l'insalubrité enveniment les tensions**

En 2013, l'OIP est parvenue à faire condamner l'administration pénitentiaire avec l'obligation de réalisation de travaux, notamment pour l'installation de cloisons dans 161 cellules afin d'isoler les toilettes. La décision du tribunal administratif n'a pas été respectée. « *Nous n'avons eu aucune réponse à nos demande de suivi des travaux. Ceux-ci se sont résumés à un coup de peinture* », déplore Amid Khallouf.

Aux Baumettes 2, les malfaçons sont nombreuses. « *Des fissures murales apparaissent déjà dans certains locaux* », indique Confluences. Elle sont sources d'infiltrations. Le 7 septembre 2017, « *La pluie a inondé le couloir des parloirs et filtré sous les portes des boxes. On nous a annoncé qu'on devait vite partir et depuis, ils ont mis une bâche sur le toit en verre* », raconte un témoin. Chaque cellule est équipée d'une douche mais l'eau y est brûlante en été, gelée en hiver. Dans certaines parties du bâtiment, il fait « *une chaleur suffocante* » l'été, décrit le rapport.

La promiscuité et l'insalubrité enveniment les tensions et attisent la violence. Les détenus sont nombreux à éviter les douches aux Baumettes historiques. « *Les règlements de compte entre détenus y ont lieu à huis-clos et ont y déplore régulièrement des blessés par arme blanche* », explique le rapport.

Les violences en réunion contre des détenus sont fréquentes à l'occasion des promenades. Le 14 décembre Ramses Aly, un prévenu de 30 ans, en a fait les frais. Il est décédé des suites de ses blessures début janvier à l'unité sécurisée de l'hôpital Nord de Marseille. Le manquement de surveillance pour la promenade pousse certains « *à ne jamais sortir de leurs cellules, par peur d'altercations, de représailles, ou d'une mise sous emprise* », poursuit Confluences.

#### **Les prisons françaises championnes du suicide**

Les Baumettes sont le centre pénitentiaire français dans lequel on compte le plus de suicides, à égalité avec Fresnes. Cinq suicides y ont été dénombrés en 2017, [selon une enquête de Médiapart](#). Confluences en recense six. Il est difficile de retracer précisément les suicides en prison. La pénitentiaire ne communique pas sur ce genre d'événement. Les deux prisons partagent d'autres similitudes : leur conception et leur insalubrité. Entre 2010 et 2014, le Conseil de l'Europe a évalué un taux de 13,6 suicides pour 10 000 détenus dans l'hexagone, tandis que la moyenne européenne est autour de huit. L'incarcération est un facteur aggravant du suicide. En France, « *il est sept fois plus fréquent en prison qu'en dehors* », affirme Médiapart. « *L'administration cherche seulement à empêcher le passage à l'acte, et sauve les personnes in extremis* », relève l'Observatoire International des Prisons (OIP).

Parti le 6 août 2017 de son domicile de Vienne (Isère), Bilal Elabdani, 20 ans, est retrouvé pendu dans une cellule des Baumettes quatre jours plus tard après un passage en détention provisoire. « *D'après le témoignage de sa mère, Bilal Elabdani souffrait de troubles psychotiques et était suivi par un médecin psychiatre. Il avait déjà fait neuf tentatives de suicide* », note Confluences. « *Le tribunal a même demandé une expertise psychiatrique, mais l'a pourtant fait écrouer alors qu'il aurait [...] pu être placé sous contrôle judiciaire et hospitalisé* », expose dans le rapport Me Jérôme Pouillaude, l'avocat des parents.

Bilal Elabdani, « *a été victime, a minima, de dysfonctionnements, puisqu'il existe des kits anti-suicide [...] et qu'il n'en a pas bénéficié* », considère Me Pouillaude. « *Les surveillants n'ont probablement pas eu de signalement. Sinon, la procédure aurait été mise en place* », juge Philippe Abîme. Autre manquement, « *personne ne sait dans quel local sont stockés [les kits anti-suicide], ni même qui en a la clé* », selon le témoignage d'un agent de l'unité sanitaire retranscrit dans le rapport.

#### **« Les surveillants ont fait régurgiter les lames de rasoir à mon client »**

Une autre affaire attire l'attention. Entre le 22 et le 28 août, deux codétenus incarcérés à BH observent une grève de la faim pour dénoncer leurs conditions d'incarcération. Détenu en préventive, Abdelhalim Trazie-Bi, 23 ans, devait être libéré en juillet. En lieu et place, contre toute attente, il est transféré des Baumettes 2 vers l'ancienne prison. Constatant que la signature au bas de la convocation pour l'audience de la cour d'appel qui a statué sur son sort, n'est pas celle de son client, l'avocat porte plainte contre X pour « *faux et usage de faux* ». « *Il n'a pas pu faire valoir ses droits. Il est en train de purger une détention qui est totalement injuste* », plaide Me Daniel Tarasconi au micro de Radio Galère. Le jeune homme est décrit par sa mère comme « *fortement dépressif* ». Il est sauvé de ses trois tentatives de suicide au cours de l'été par son codétenu.

« *Quand Abdelhalim s'est coupé les veines, les surveillants ont mis une éternité avant d'intervenir et ont considéré que ce n'était pas grave* », expose Samy Miout [à un journaliste de 20 minutes](#). « *Quand mon client a ingéré [des] lames [de rasoir], son co-cellulaire a composé le 18 avec son téléphone mobile. Les pompiers [...] n'ont pas pu pénétrer aux Baumettes* », ajoute Me Tarasconi dans le rapport. « *Concrètement, les surveillants ont fait régurgiter les lames à mon client* », se scandalise l'avocat.

## Abus de pouvoir

Grâce à son portable, Samy Miout parvient à participer à une émission sur Radio Galère, une radio locale. Le détenu qualifie le sort dans lequel ils sont laissés avec son codétenu d'« abus de pouvoir et de non-assistance à personne en danger ». Il affirme ensuite avoir subi de la part de gardiens, « des agressions sur [sa] personne et des menaces de mort ». « Quand on leur a annoncé qu'on faisait une grève de la faim, les surveillants sont venus retirer le frigo. Quand on leur a annoncé qu'on faisait une grève de la soif, ils nous ont coupé l'eau. On ne pouvait même plus se laver », confie-t-il à 20 minutes.

Enfin, le 12 septembre, l'expertise psychiatrique, « pourtant ordonnée depuis des mois par le juge », sur Abdelhalim Trazie-Bi, est réalisée. « Une prise en charge semble véritablement nécessaire avec un suivi psychiatrique et des entretiens psychothérapeutiques », tire-t-elle comme conclusion, sans prise en charge spécifique par la suite. Le 23 septembre 2017, le détenu incendie sa literie. Les surveillants n'interviennent que deux heures plus tard. Le 26 septembre, il est finalement transféré au centre de détention de Salon-de-Provence où il a désormais accès à un suivi médical. « Faut-il parler de défaillances de l'administration pénitentiaire, ou de violation délibérée du règlement par des membres du personnel de surveillance ? », s'interroge Confluences.

## Une demi-journée de transit pour l'accès au parloir

Tous les services ont été déplacés à Baumettes 2 dans l'impréparation. Le système de cantine, qui permet aux détenus de se procurer des produits, s'est retrouvé inefficace. Confluences dénonce des cas de sous-nutrition durant le ramadan (du 27 mai au 25 juin), car les détenus concernés ne recevaient pas les denrées alimentaires qu'ils cantinaient, leur permettant de consacrer la rupture du jeûne.

Les détenus de BH doivent emprunter le long couloir qui mène à B2 pour accéder aux soins, au parloir ou aux autres services. Ce déplacement peut prendre jusqu'à une demi-journée pour 30 min de parloir en raison des normes de sécurité et de l'insuffisance de personnel pour accompagner les détenus. « Avant chaque parloir [...], les détenus sont réunis dans une petite salle [...], ce qui prend 20 à 40 minutes d'attente. La traversée du tunnel menant aux Baumettes 2 [prend] 20 minutes supplémentaires à cause de l'ouverture et de la fermeture des portes de sécurité. [Puis], les détenus doivent attendre 30 minutes au minimum dans une salle aux Baumettes 2 », détaille le rapport.

Le même parcours est effectué en sens inverse. Certaines fois, les détenus sont oubliés pour leur parloir. A cause de cette distance et de l'absence d'activités, « les détenus de BH se sentent livrés à eux-mêmes », rapporte Amid Khalouf. Aux Baumettes 2, la mise en place de moyens de surveillance de haute-technologie désocialise la détention. « Quand il était aux Baumettes "historiques", mon mari souffrait moins de l'isolement, car les détenus pouvaient se regrouper dans une cellule pour faire une partie de carte. Maintenant qu'il est à B2, il est confiné dans sa cellule », confie une épouse aux enquêtrices.

## Une politique carcérale explosive

Plus grave encore, les prises en charge à l'unité de santé se sont complexifiées. « On est passé des BH aux B2, et depuis c'est l'horreur », témoigne dans le rapport Djamila Sirrat, éducatrice spécialisée dans la prévention des maladies contagieuses ou transmissibles, et des addictions. « Nous n'avons plus accès aux détenus de BH. Leurs requêtes ne nous parviennent plus directement », poursuit-elle. « Il m'est déjà arrivé d'avoir dix patients qui arrivent d'un coup alors que je n'avais qu'une heure devant moi », s'énerve un médecin. Le personnel soignant doit en outre faire face à des baisses de budgets et d'effectifs. Résultat, c'est le droit à la santé qui est bafoué.

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) n'est pas mieux loti. Les entretiens qui sont sensés préparer la sortie et la réinsertion sont souvent bâclés. Le rapport pointe d'autres atteintes : un accès à la formation insuffisant et non-diversifié, des rémunérations de 8 à 14 euros brut par jour, pour les détenus qui travaillent, pour certains des restrictions à la pratique de leur culte. Dans tout son document, Confluence rappelle précisément les manquements aux textes de lois et aux conventions internationales à l'œuvre dans le fonctionnement du centre pénitentiaire. « Il faut réorienter [le système de gestion de la population carcérale] vers l'application du droit, et en premier lieu du respect de la dignité des personnes détenues », interpelle l'ONG.

Si elle est caricaturale, la situation spécifique des Baumettes éclaire la dérive du système carcéral. Les causes de ses dysfonctionnements, qui amènent maltraitance et atteinte aux droits sont à chercher à la fois dans le sous-effectif et le manque de formation chronique des agents des centres de détentions, mais aussi dans les politiques pénales qui font de la France un pays dont la population carcérale est en augmentation constante. Les annonces, lundi 15 janvier, d'Emmanuel Macron sur son projet de réforme pénitentiaire ont tout de la fuite en avant pénaliste. 15 000 places de détentions « modernisées » supplémentaires devraient s'ouvrir. Dans le même temps, le président de la République veut rendre « massives » d'autres peines comme les travaux d'intérêt général ou le bracelet électronique.

Pierre Isnard-Dupuy

## Les chiffres-clés de la fonction publique

samedi 3 février 2018

**Le ministère de l'Action et des Comptes publics a publié son rapport annuel sur l'état de la fonction publique au 31 décembre 2015. Chiffres-clés sur l'emploi, données statistiques sur l'âge et le sexe des fonctionnaires, informations sur les salaires, la répartition hiérarchique des agents, les recrutements... Ce rapport permet de dresser un état des lieux précis de la place de l'emploi public en France et de ses évolutions alors que s'engage le grand chantier de l'action publique et des missions de l'État.**

### L'emploi dans la fonction publique

5,451 millions de personnes travaillent dans les trois versants de la fonction publique, hors 198 000 bénéficiaires de contrats aidés, soit 19,9 % de l'emploi total (salarié et non salarié) en France au 31 décembre 2015. Ce chiffre est stable entre 2014 et 2015. Avec des différences suivant les fonctions publiques : un peu à la hausse dans l'État et l'Hospitalière, un peu à la baisse dans la Territoriale.

- 2,398 millions d'agents travaillent dans la fonction publique de l'État (FPE). 79,8 % d'entre eux exercent dans les ministères et 20,2 % dans les établissements publics d'aménagement (EPA) nationaux.
- 1,889 million d'agents exercent dans la fonction publique territoriale (FPT). Les trois quarts de ces derniers travaillent dans les régions, les départements ou les communes. Les 25 % restants travaillent dans les EPA locaux.
- Enfin, 1,163 million d'agents sont dans la fonction publique hospitalière (FPH) : 88,2 % dans les hôpitaux, 8,4 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et 3,4 % dans les autres établissements médico-sociaux.

### L'équilibre femmes/hommes

La fonction publique compte 62 % de femmes (contre 46 % dans le secteur privé). Dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, 23 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel, contre 5 % des hommes. 40 % des corps et emplois A+ sont occupés par des femmes en 2015.

### L'âge des fonctionnaires

43 ans est l'âge moyen des agents de la fonction publique. Ceux de la fonction publique hospitalière sont en moyenne plus jeunes : 41,7 ans. Les plus âgés se trouvent dans la fonction publique territoriale : 44,9 ans en moyenne.

### Les questions salariales

2 219 euros est le montant du salaire net mensuel moyen. Il y a quelques différences en fonction de la fonction publique. Ainsi, il est légèrement supérieur dans la fonction publique d'État à 2 495 euros et dans la fonction publique hospitalière à 2 239 euros. En revanche, les personnes travaillant dans la fonction publique territoriale gagnent, en moyenne, 1 891 euros par mois.

### La hiérarchie

Parmi les agents de la fonction publique, 35 % relèvent de la catégorie hiérarchique A, 20 % de la B et 45 % de la C.

### La précarité touche aussi la fonction publique

En effet, un agent sur cinq est contractuel. C'est un chiffre important, il s'établit à 21,7 % de l'ensemble des 5 millions d'agents de la fonction publique. Cette proportion est stable depuis cinq ans. La part d'agents contractuels est plus élevée dans la fonction publique territoriale, à 24,8 %, contre 21,4 % des agents de la fonction publique hospitalière.

Les femmes ont plus de chances de devenir fonctionnaires que les hommes. Elles se présentent en effet davantage aux concours de la fonction publique et les réussissent mieux que leurs confrères masculins.

### La France est-elle suradministrée ?

Alors que le débat sur la place des fonctionnaires et de la fonction publique va rebondir avec la réforme des missions de l'État, une étude récente de France Stratégie montre que la France n'est pas une exception parmi les pays développés et qu'elle ne pratique en la matière aucun excès. Ainsi l'indicateur sur le nombre d'agents publics rapportés à 1 000 habitants situe la France avec 89 agents dans la moyenne haute. Mais la Norvège (160), le Danemark et la Suède (autour de 140), la Finlande (115) et le Canada (100) la dépassent. La France n'est donc pas particulièrement suradministrée. La grande différence mise en évidence par France Stratégie est que la France fait partie des pays où le secteur public a peu baissé entre 2010 et 2015.

Voilà certainement la marge que veut utiliser le gouvernement.

### Sources

- [https://www.fonction-publique.gouv.fr/.../Chiffres-Cles\\_Web2017.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/.../Chiffres-Cles_Web2017.pdf)
- <http://www.strategie.gouv.fr/publications/tableau-de-bord-de-lemploi-public>

### Bilan démographique 2017 Plus de 67 millions d'habitants en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Sylvain Papon et Catherine Beaumel, division Enquêtes et études démographiques, Insee **INSEE PREMIÈRE** N° 1683 Paru le : 16/01/2018

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la France compte 67,2 millions d'habitants. Au cours de l'année 2017, la population a augmenté de 233 000 personnes, soit une hausse de 0,3 %. Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, bien que ce solde soit historiquement bas.

En 2017, 767 000 bébés sont nés en France, soit 17 000 de moins qu'en 2016. Il s'agit de la troisième année consécutive de baisse. L'indicateur conjoncturel de fécondité est également en recul pour la troisième année et s'établit à 1,88 enfant par femme en 2017 (contre 1,92 en 2016). Il reste néanmoins le plus élevé d'Europe.

En 2017, 603 000 personnes sont décédées, soit 9 000 de plus qu'en 2016. L'espérance de vie à la naissance reste stable pour les femmes et progresse pour les hommes. Elle s'établit à 85,3 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes continue donc de se réduire.

En 2017, 228 000 mariages ont été célébrés, dont 7 000 entre personnes de même sexe. Le nombre de Pacs continue d'augmenter en 2016 et atteint 192 000.

### Sommaire

1. [Un solde naturel historiquement bas](#)
2. [Le nombre de naissances continue de baisser](#)
3. [1,88 enfant par femme en 2017 : la fécondité baisse](#)
4. [Le nombre de décès augmente](#)
5. [L'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes continue de se réduire](#)
6. [Quatre Pacs conclus pour cinq mariages célébrés](#)

### Un solde naturel historiquement bas

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 67 187 000 personnes résident en France : 65 018 000 en métropole et 2 169 000 dans les départements d'outre-mer ([figure 1](#)).

#### 1 Évolution générale de la situation démographique

Année	Population au 1 <sup>er</sup> janvier	Nombre de naissances vivantes	Nombre de décès	en milliers	
				Solde naturel	Solde migratoire évalué
2006	63 186	829,4	526,9	+ 302,4	+ 112
2007	63 601	818,7	531,2	+ 287,5	+ 74
2008	63 962	828,4	542,6	+ 285,8	+ 57
2009	64 305	824,6	548,5	+ 276,1	+ 32
2010	64 613	832,8	551,2	+ 281,6	+ 39
2011	64 933	823,4	545,1	+ 278,3	+ 30
2012	65 241	821,0	569,9	+ 251,2	+ 72
2013	65 565	811,5	569,2	+ 242,3	+ 100
2014 hors Mayotte	65 907	811,4	558,7	+ 252,7	+ 30
2014 y c. Mayotte	66 130	818,6	559,3	+ 259,3	+ 32
2015 y c. Mayotte	66 421	798,9	593,7	+ 205,3	+ 69 (p)
2016 y c. Mayotte	66 695 (p)	783,6	593,9	+ 189,8	+ 69 (p)
2017 y c. Mayotte	66 954 (p)	767,0 (p)	603,0 (p)	+ 164,0 (p)	+ 69 (p)
2018 y c. Mayotte	67 187 (p)	...	...	...	...

(p) résultats provisoires à la fin 2017. ... non disponible.

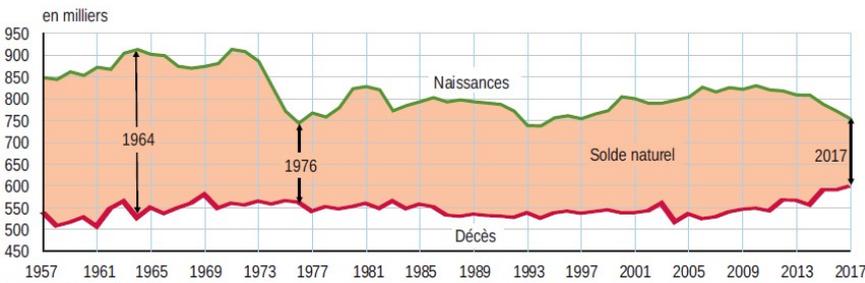
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

C'est 233 000 de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La population continue d'augmenter, mais de façon plus modérée que précédemment : entre 2008 et 2013, la croissance démographique était de + 0,5 % par an, puis de + 0,4 % par an entre 2014 et 2016, elle est enfin de 0,3 % par an en 2017.

En 2017, le **solde naturel**, différence entre les nombres de naissances et de décès, est historiquement bas et s'établit à + 164 000. Hors Mayotte, il est inférieur de 27 000 personnes à celui de 1976 (+ 182 000 habitants contre + 155 000 en 2017), qui était jusqu'à maintenant le plus faible enregistré depuis l'après-guerre (**figure 2**).

## 2 Évolution du nombre de naissances, de décès et du solde naturel depuis 1957



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Depuis 2006, le solde naturel tend à baisser légèrement chaque année. En 2017, il diminue fortement, en raison à la fois du plus grand nombre de décès et du recul des naissances.

Le **solde migratoire** est estimé à + 69 000 personnes en 2017. Comme par le passé, il participe moins que le solde naturel à l'augmentation de la population française.

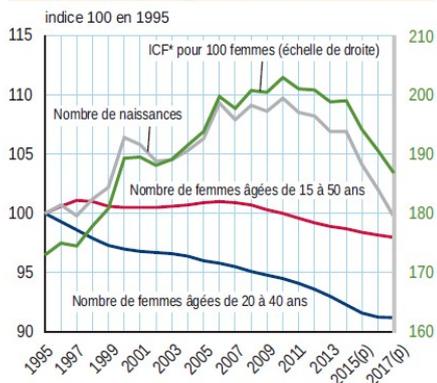
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la France reste le deuxième pays le plus peuplé de l'Union européenne (UE) derrière l'Allemagne. Viennent ensuite le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Ces cinq pays représentent 63 % de la population de l'UE. En 2016, la population allemande a augmenté de 624 000 habitants, pour s'établir à 82,8 millions d'habitants. La population du Royaume-Uni a crû de 426 000 habitants, pour atteindre 65,8 millions d'habitants. La France est en troisième position, avec une hausse de 259 000 habitants. *A contrario*, la population italienne a baissé de 80 000 habitants en raison d'un solde naturel négatif.

### Le nombre de naissances continue de baisser

En 2017, 767 000 bébés sont nés en France, soit 17 000 naissances de moins qu'en 2016 (- 2,1 %). C'est la troisième année de baisse consécutive (- 15 000 naissances en 2016 et - 20 000 en 2015, après leur stabilité en 2014). Cette diminution ramène le nombre de naissances en France (hors Mayotte) à son niveau de 1997 sans pour autant atteindre le point bas de 1994 (741 000 naissances hors Mayotte). Le nombre de naissances avait déjà baissé de 2011 à 2013 (- 0,3 % à - 1,2 %), plus légèrement qu'actuellement, en restant au-dessus de 810 000 naissances par an.

Le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans, les plus fécondes, diminue depuis le milieu des années 1990, contribuant ainsi à la baisse du nombre de naissances. Elles sont 8,4 millions en 2017, contre 8,8 millions en 2007 et 9,3 millions en 1995 (**figure 3**).

## 3 Évolution du nombre de naissances, de femmes en âge de procréer et de l'ICF\*



(p) résultats provisoires à la fin 2017.

\* Indicateur conjoncturel de fécondité, voir **définitions**.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Leur fécondité diminue aussi et est, en 2017, le principal facteur expliquant la baisse du nombre de naissances.

### 1,88 enfant par femme en 2017 : la fécondité baisse

En 2017, l'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** s'établit à 1,88 enfant par femme. Il était de 1,92 en 2016 et de 2,00 en 2014 (**figure 4**).

#### 4 Taux de fécondité par groupe d'âges

Année	Nombre de naissances pour 100 femmes					Indicateur conjoncturel de fécondité <sup>1</sup>	Âge moyen des mères <sup>2</sup>
	15 - 24 ans	25 - 29 ans	30 - 34 ans	35 - 39 ans	40 - 50 ans		
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	189,3	29,3
2002	3,3	13,0	11,6	5,2	0,6	188,1	29,4
2007	3,2	12,8	12,6	6,1	0,7	197,7	29,8
2010	3,3	12,9	13,3	6,4	0,7	202,9	29,9
2012	3,1	12,5	13,1	6,6	0,8	200,8	30,1
2013	3,0	12,4	13,0	6,7	0,8	198,8	30,2
2014 hors Mayotte	2,8	12,2	13,1	6,9	0,8	199,0	30,3
2014 y.c. Mayotte	2,9	12,3	13,1	7,0	0,8	199,9	30,3
2015 (p) y.c. Mayotte	2,7	11,9	12,9	7,0	0,8	195,4	30,4
2016 (p) y.c. Mayotte	2,5	11,5	12,8	7,0	0,8	192,0	30,5
2017 (p) y.c. Mayotte	2,4	11,2	12,7	6,9	0,9	188,3	30,6

(p) résultats provisoires à la fin 2017.

1. Pour cent femmes, voir *définitions*.

2. Âge calculé pour une génération fictive de femmes qui auraient à tous les âges la fécondité de l'année considérée.

Lecture : en 2017, 100 femmes âgées de 30 à 34 ans (en âge atteint dans l'année) ont eu en moyenne 12,7 enfants.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Après huit années de relative stabilité, entre 2006 et 2014, où il oscillait autour de 2,00 enfants par femme, l'ICF baisse depuis trois ans.

La fécondité est, comme les années précédentes, plus élevée entre 25 et 34 ans qu'aux âges plus jeunes ou plus avancés. La baisse du [taux de fécondité](#) des femmes de 25 à 29 ans, qui a débuté dans les années 2000, s'accélère depuis 2015. En 2000, 100 femmes de ces âges donnent naissance à 13,4 enfants ; elles n'en ont plus que 12,3 en 2014 et 11,2 en 2017. La baisse du taux de fécondité des femmes de 30 à 34 ans a débuté en 2011, et s'accroît depuis 2015 : le taux passe de 13,3 enfants pour 100 femmes en 2010 à 13,1 en 2014, puis 12,7 en 2017.

La fécondité des femmes les plus jeunes (15 à 24 ans) diminue régulièrement depuis 2011. Leur taux de fécondité est passé de 3,3 enfants pour 100 femmes en 2010 à 2,4 en 2017. La fécondité des femmes de 35 à 39 ans a augmenté du début des années 1980 jusqu'en 2015. Elle est stable depuis cette date.

L'âge moyen à la maternité continue de croître régulièrement : il atteint 30,6 ans en 2017, contre 29,8 ans dix ans plus tôt.

En 2015, la France restait néanmoins le pays de l'UE dont la fécondité est la plus élevée (ICF de 1,96). Elle est suivie par l'Irlande (1,92). Comme en 2014, la Suède est en troisième position (ICF de 1,85), puis vient le Royaume-Uni (1,80). *A contrario*, les pays de l'Union européenne à la fécondité la plus faible sont quasiment tous des pays du sud de l'Europe : le Portugal (ICF de 1,31), Chypre (1,32), l'Espagne (1,33), la Grèce (1,33) et l'Italie (1,35). La Pologne constitue la seule exception (ICF de 1,32).

La France et l'Irlande sont ainsi les pays de l'Union européenne où la proportion de jeunes de moins de 15 ans est la plus forte en 2016 (respectivement 18,5 % et 21,9 %). Cette part est de 15,6 % pour l'ensemble de l'UE. Elle est inférieure à 14 % dans trois pays : l'Allemagne (13,2 %), l'Italie (13,7 %) et la Bulgarie (14,0 %).

#### Le nombre de décès augmente

En 2017, 603 000 personnes sont décédées en France ; c'est 9 000 de plus qu'en 2016, soit une hausse de 1,5 %. Le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010 du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby-boom* à des âges de forte mortalité. Entre 2010 et 2017, le nombre de décès en France (hors Mayotte) est passé de 551 000 à 602 000. En outre, l'épidémie de grippe hivernale débutée en fin d'année 2016 a fortement accru le [taux de mortalité](#) des personnes âgées. Le nombre de décès a atteint un pic en troisième semaine de janvier 2017 : sur le mois, il a ainsi été beaucoup plus élevé qu'en janvier 2016 (68 000 décès contre 54 000 un an auparavant). L'épisode caniculaire du mois de juin 2017 a eu un impact limité sur la mortalité au niveau national.

#### L'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes continue de se réduire

En 2017, l'[espérance de vie à la naissance](#) est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,5 ans pour les hommes ([figure 5](#)).

#### 5 Espérance de vie à divers âges et mortalité infantile

Année	Hommes					Femmes					Taux de mortalité infantile* pour 1 000 enfants nés vivants
	0 an	1 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	1 an	20 ans	40 ans	60 ans	
	2007	77,4	76,7	58,0	39,0	21,9	84,4	83,6	64,8	45,3	
2012	78,5	77,8	59,0	39,9	22,6	84,8	84,1	65,3	45,7	27,2	3,5
2013	78,7	78,1	59,3	40,1	22,8	85,0	84,3	65,5	45,9	27,4	3,6
2014 hors Mayotte	79,2	78,5	59,8	40,6	23,1	85,4	84,7	65,8	46,2	27,7	3,5
2014 y.c. Mayotte	79,2	78,5	59,8	40,6	23,1	85,4	84,7	65,8	46,2	27,7	3,5
2015 (p) y.c. Mayotte	79,0	78,3	59,6	40,4	22,9	85,1	84,4	65,6	45,9	27,4	3,7
2016 (p) y.c. Mayotte	79,3	78,6	59,8	40,6	23,1	85,3	84,5	65,7	46,1	27,5	3,7
2017 (p) y.c. Mayotte	79,5	78,8	60,0	40,8	23,2	85,3	84,6	65,8	46,1	27,5	3,9

(p) résultats provisoires à la fin 2017. \* Voir *définitions*.

Lecture : en 2017, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 23,2 ans. Ce chiffre représente le nombre d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans dans les conditions de mortalité à chaque âge observées en 2017.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Après avoir reculé en 2015, elle s'est remise à progresser en 2016 pour les femmes et les hommes. Pour les hommes, cette hausse s'est poursuivie en 2017 (+ 0,2 par an). Ce n'est pas le cas pour les femmes, dont l'espérance de vie est restée stable. Elles n'ont donc toujours pas retrouvé en 2017 l'espérance de vie à la naissance qu'elles avaient en 2014. Dans l'Union européenne, en 2015, l'espérance de vie des femmes à la naissance était la plus élevée en Espagne, suivie par la France (plus de 85 ans dans ces deux pays). Pour les hommes, c'est en Suède, en Italie, en Espagne et au Luxembourg que l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée (plus de 80 ans), la France occupant une place intermédiaire au sein de l'UE.

L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes continue de se réduire en France : il est de 5,8 ans en 2017, contre 7,0 ans en 2007 et 7,8 ans en 1997. Il reste toutefois important par rapport à celui d'autres pays de l'UE. En 2015, cet écart s'élevait à 6,3 ans en France, alors qu'il était inférieur à 4 ans dans six pays de l'Union européenne : les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, Chypre, l'Irlande et le Danemark. À l'opposé, les pays où l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes est supérieur à celui de la France sont tous des pays de l'est de l'Europe. En particulier, dans les trois pays baltes, cet écart dépasse 9 ans.

En France, l'espérance de vie à 60 ans augmente pour les hommes, mais pas pour les femmes : dans les conditions de mortalité de 2017, un homme de 60 ans vivrait encore 23,2 ans en moyenne, soit 0,1 an de plus qu'en 2016. L'espérance de vie à 60 ans pour les femmes est de 27,5 ans ; elle est stable par rapport à celle de 2016.

Le vieillissement de la population française se poursuit. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les personnes de 65 ans ou plus représentent 19,6 % de la population ([figure 6](#)),

## 6 Evolution de la population totale par groupe d'âges

Année	Population au 1 <sup>er</sup> janvier (en milliers)					Proportion (en %)			
	Moins de 20 ans	de 20 à 59 ans	de 60 à 64 ans	65 ans ou plus	75 ans ou plus	Moins de 20 ans	de 20 à 64 ans	65 ans ou plus	75 ans ou plus
1998	15 600	32 187	2 817	9 294	4 046	26,0	58,5	15,5	6,8
2008	15 949	34 135	3 397	10 481	5 439	24,9	58,7	16,4	8,5
2010	16 011	33 997	3 873	10 732	5 659	24,8	58,6	16,6	8,8
2011	16 038	33 920	4 106	10 869	5 757	24,7	58,6	16,7	8,9
2012	16 047	33 891	4 121	11 182	5 844	24,6	58,3	17,1	9,0
2013	16 096	33 831	4 120	11 518	5 915	24,5	57,9	17,6	9,0
2014 hors Mayotte	16 173	33 768	4 093	11 873	5 992	24,5	57,5	18,0	9,1
2014 y c. Mayotte	16 293	33 860	4 096	11 879	5 994	24,6	57,4	18,0	9,1
2015 y c. Mayotte	16 360	33 752	4 082	12 227	6 072	24,6	57,0	18,4	9,1
2016 (p) y c. Mayotte	16 395	33 687	4 055	12 558	6 099	24,6	56,6	18,8	9,1
2017 (p) y c. Mayotte	16 405	33 629	4 069	12 851	6 106	24,5	56,3	19,2	9,1
2018 (p) y c. Mayotte	16 406	33 562	4 073	13 146	6 149	24,4	56,0	19,6	9,2

(p) résultats provisoires à la fin 2017.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y compris Mayotte à partir de 2014.

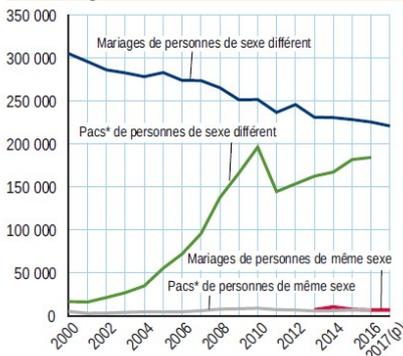
Source : Insee, estimations de population.

contre 19,2 % un an auparavant. Vingt ans plus tôt, elles ne représentaient que 15,5 % de la population. Le vieillissement de la population s'observe aussi dans l'ensemble de l'Union européenne. La proportion des 65 ans ou plus dans l'UE est passée de 16,8 % à 19,2 % entre 2006 et 2016. Elle est légèrement plus élevée qu'en France où elle est passée de 16,4 % à 18,8 %. Les pays où la part des seniors est la plus élevée sont l'Italie (22,0 %), suivie par la Grèce (21,3 %) et l'Allemagne (21,1 %) ; les pays où elle est la plus faible sont l'Irlande (13,2 %), le Luxembourg (14,2 %) et la Slovaquie (14,4 %).

## Quatre Pacs conclus pour cinq mariages célébrés

En 2017, 228 000 mariages ont été célébrés, dont 221 000 entre personnes de sexe différent et 7 000 entre personnes de même sexe ([figure 7](#)).

## 7 Mariages et Pacs



(p) résultats provisoires à fin 2017.

\* Pactes civils de solidarité.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil (mariages) ; ministère de la Justice (Pacs).

Le nombre de mariages entre personnes de sexe différent continue de baisser (- 5 000). En 2017, parmi les mariages entre personnes de même sexe, il y a autant de mariages de couples de femmes que de mariages de couples d'hommes. La part des mariages de femmes n'a cessé de progresser depuis 2013, année de la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe ; les femmes représentaient alors 42 % des mariages de couples de même sexe.

Depuis vingt ans, l'âge des mariés n'a pas cessé de croître pour les mariages entre personnes de sexe différent : en 2017, les hommes se marient en moyenne à 38,1 ans et les femmes à 35,6 ans ([figure 8](#))

## 8 Âge des mariés

Année de mariage	Nombre de mariages de personnes de sexe différent	Âge moyen au mariage*		Nombre de mariages de personnes de même sexe	Âge moyen au mariage*	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
1997	291 163	32,9	30,3	///	///	///
2002	286 169	34,0	31,3	///	///	///
2007	267 194	35,8	33,1	///	///	///
2011	236 826	36,6	34,0	///	///	///
2012	245 930	36,7	34,0	///	///	///
2013	231 225	37,2	34,6	7 367	49,8	43,0
2014	230 770	37,5	34,9	10 522	46,2	41,4
2015	228 565	37,7	35,1	7 751	44,4	40,0
2016	225 612	38,1	35,5	7 113	44,2	39,8
2017 (p)	221 000	38,1	35,6	7 000	44,0	39,1

(p) résultats provisoires à la fin 2017. /// sans objet.

\* Âge moyen calculé par moyenne simple des personnes s'étant mariées l'année considérée.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

. En 1997, les hommes se mariaient en moyenne à 32,9 ans et les femmes à 30,3 ans, soit plus de 5 ans plus tôt. Pour les couples de même sexe, le constat est différent. L'ouverture mi-2013 du mariage aux conjoints de même sexe a entraîné un « effet de rattrapage », pour légaliser des unions qui auraient peut-être été contractualisées par un mariage plus tôt si cela avait été possible. En 2013, l'âge des mariés était donc élevé : 49,8 ans pour les hommes et 43,0 ans pour les femmes. L'âge au mariage diminue depuis lors. En 2017, les hommes se marient en moyenne à 44,0 ans et les femmes à 39,1 ans.

En 2016, 192 000 pactes civils de solidarité (Pacs) ont été conclus, soit 3 000 de plus qu'en 2015. Parmi eux, 7 000 ont été conclus entre des personnes de même sexe. La hausse du nombre de Pacs est continue depuis 2002 à l'exception de l'année 2011, année depuis laquelle les couples qui se marient ou concluent un Pacs n'ont plus la possibilité de signer trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union. En 2016, quatre Pacs ont été conclus pour cinq mariages célébrés pour les couples de sexe différent. Pour les couples de même sexe, on dénombre autant de Pacs que de mariages.

## L'activité régionale Auvergne Rhône-Alpes maintient son rythme de croissance

### Note de conjoncture régionale - 3<sup>e</sup> trimestre 2017

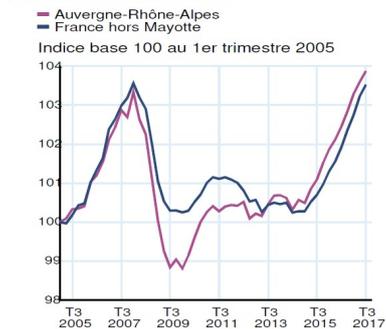
Annelise Robert et Sylvain Brouillet, Insee

**L'emploi salarié marchand maintient son rythme de croissance au troisième trimestre 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes. L'emploi intérimaire ralentit. Le tertiaire marchand reste le secteur le plus dynamique de la région. L'industrie renoue avec les gains d'emploi mais le secteur de la construction marque le pas. Le taux de chômage augmente ce trimestre dans la région mais reste moins élevé qu'un an plus tôt. Les créations d'entreprises reprennent de la vigueur. Les autorisations de logements ainsi que les mises en chantier augmentent fortement. L'activité hôtelière est à la hausse.**

### L'emploi salarié marchand maintient son rythme de croissance

L'emploi salarié marchand non agricole en Auvergne-Rhône-Alpes continue d'augmenter, et ce depuis deux ans et demi. La région compte 5 100 salariés supplémentaires au troisième trimestre 2017, soit une augmentation de +0,3 %. Cette hausse est identique à celle enregistrée en France hors Mayotte. Elle est similaire à celle du trimestre précédent, alors que le niveau national a un peu ralenti ([figure 1](#)).

#### 1 Évolution de l'emploi salarié marchand



Comme au plan national, la hausse de l'emploi est due au secteur tertiaire marchand. En effet, les trois quarts des emplois créés l'ont été dans les services marchands hors intérim. En revanche, l'industrie regagne des salariés pour la première fois depuis un an (+0,1 % d'augmentation ce trimestre). Elle représente un peu moins d'un quart de l'emploi régional. À l'inverse, la construction perd des emplois (-0,2 %) après un semestre de gains.

Sur l'année, la région a créé 27 100 emplois, soit un accroissement de +1,4 %, légèrement plus faible qu'au plan national (+1,6 %).

### L'emploi progresse nettement en Savoie mais régresse en Ardèche ce trimestre

La Savoie enregistre la plus forte hausse trimestrielle de l'emploi (+1,0 %) dans la région. La Haute-Savoie, le Rhône et le Puy-de-Dôme sont dans la tendance régionale. L'Ardèche est le seul département à perdre des salariés (-0,6 %). Le niveau de l'emploi varie peu dans les autres départements.

Sur un an, l'accroissement du nombre de salariés est fort dans le Puy-de-Dôme (+1,9 %) et le Rhône (+2,2 %). La Haute-Savoie, la Drôme et le Cantal ont des augmentations comparables à celle de la région (entre +1,3 % et +1,5 %). En revanche, dans l'Allier, le niveau de l'emploi est légèrement plus faible qu'un an auparavant.

### L'emploi intérimaire ralentit

L'emploi intérimaire ralentit franchement au troisième trimestre 2017 (+0,4 % après +3,3 %<sup>1</sup>), avec un gain de seulement 400 emplois. Cette hausse est bien plus modérée qu'au niveau national (+1,5 %) ([figure 2](#)).

#### 2 Évolution de l'emploi intérimaire



Quatre départements perdent des emplois (Isère, Loire et les deux Savoie), avec une diminution comprise entre -1,3 % et -4,2 %. À l'inverse, le Rhône gagne à lui seul plus de 500 intérimaires (soit +1,9 %) et l'Allier en gagne 200 (+6,8 %).

En un an, l'emploi intérimaire progresse nettement (+15,6 %), à un rythme proche du national.

<sup>1</sup> Ce chiffre a été sensiblement révisé pour le deuxième trimestre 2017, qui affichait +2,4 % en donnée provisoire dans la note de conjoncture n° 10.

### L'industrie renoue avec les gains d'emploi mais la construction marque le pas

L'emploi industriel reprend un peu de vigueur ce trimestre. Pour la première fois depuis un an, il augmente, légèrement, de +0,1 % en Auvergne-Rhône-Alpes, alors qu'il continue de diminuer au niveau national ([figure 3](#) : données provisoires)

### 3 Évolution de l'emploi salarié marchand par secteur (hors agriculture)

Secteur d'activité	Effectif au 3 <sup>e</sup> trimestre 2017	Évolution par rapport au 2 <sup>e</sup> trimestre 2017			Évolution sur un an (en %)
		En effectif	En %	France hors Mayotte (en %)	
Industrie	478 800	+ 300	+ 0,1	- 0,1	- 0,4
Construction	173 700	- 400	- 0,2	+ 0,1	+ 0,3
Tertiaire marchand (1)+(2)+(3)	1 329 700	+ 5 200	+ 0,4	+ 0,4	+ 2,2
(1) Commerce	373 500	+ 900	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,4
(2) Services hors intérim	857 200	+ 3 800	+ 0,4	+ 0,4	+ 1,6
(3) Intérim	98 900	+ 400	+ 0,4	+ 1,5	+ 15,6
<b>Ensemble</b>	<b>1 982 200</b>	<b>+ 5 100</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 1,4</b>

Champ : emploi salarié marchand en fin de trimestre (hors agriculture et salariés des particuliers employeurs).

Note : données corrigées des variations saisonnières, provisoires pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2017, et arrondies pour les effectifs.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acofos-Urssaf, Dares, Insee.

Tous les secteurs sont en hausse, à l'exception des industries extractives, de la cokéfaction et du raffinage et de la gestion des déchets. La moitié des départements de la région (notamment l'Ain, l'Ardèche et la Loire) perdent des emplois industriels. L'Isère, la Drôme et la Haute-Savoie concentrent l'essentiel des créations d'emploi. En un an, l'industrie perd néanmoins près de 2 000 emplois régionaux, soit un recul de - 0,4 %, à peine moins prononcé qu'au niveau national (- 0,5 %).

Après un semestre de hausse, l'emploi salarié dans la construction marque le pas au troisième trimestre 2017. Durant cette période, 400 emplois ont été supprimés, soit un repli de - 0,2 %, alors qu'au plan national, ce secteur continue sa progression très modérée (+ 0,1 %). La Savoie et l'Isère totalisent presque l'ensemble des pertes du secteur, les autres départements connaissant peu d'évolution par rapport au trimestre précédent. Sur un an, la construction reste en hausse dans la région (+ 0,3 %), moins dynamique qu'au niveau national (+ 0,9 %). Alors que l'emploi recule en Ardèche, dans l'Allier et l'Isère (entre - 3,5 % et - 1,9 %), le nombre de salariés dans la construction augmente à un rythme soutenu dans six départements (dont le Cantal et la Haute-Savoie avec une hausse supérieure à + 1,8 %).

Le secteur du commerce continue à gagner des emplois ce trimestre à un rythme identique à celui du niveau national (+ 0,2 %). L'Ain, le Puy-de-Dôme, le Rhône et les deux Savoie concentrent les créations d'emplois. Les autres départements connaissent peu d'évolution. En glissement annuel, le commerce gagne 1 500 salariés dans la région, soit une hausse de + 0,4 %, un peu moins soutenue qu'au niveau national (+ 0,7 %).

Les emplois dans les services marchands hors intérim progressent de + 0,4 % au troisième trimestre 2017, comme au plan national. L'Ardèche est le seul département qui recule fortement (- 1,5 %). Le Rhône et la Savoie concentrent plus des trois quarts des gains du secteur. Les emplois dans les services de transport et entreposage sont les seuls en repli. Le dynamisme du secteur ne se dément pas au fil des trimestres (figure 4).

### 4 Évolution de l'emploi salarié marchand par secteur



Champ : emploi salarié hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Note : données corrigées des variations saisonnières en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acofos-Urssaf, Dares, Insee.

Sur l'année, les services gagnent 13 800 salariés, soit une progression de + 1,6 % à peine moins forte qu'au niveau national (+ 1,7 %). Ces nouveaux emplois se situent essentiellement dans les secteurs de l'hébergement-restauration, l'information et la communication, dont l'accroissement est supérieur à + 2 %.

### Le taux de chômage a augmenté au troisième trimestre 2017 mais reste moins élevé qu'un an auparavant

Après une forte baisse au premier semestre 2017, le taux de chômage a augmenté de + 0,3 point au troisième trimestre en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette hausse du chômage concerne toutes les régions françaises ce trimestre. Il atteint à présent 8,4 % de la population active en Auvergne-Rhône-Alpes, soit un point de moins que le niveau métropolitain (figure 5).

### 5 Évolution du taux de chômage



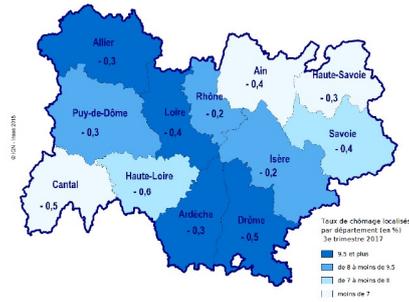
Note : données trimestrielles, provisoires pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2017.

Source : Insee, taux de chômage localisés (Auvergne-Rhône-Alpes) et au sens du BIT (France).

Sur un an, il reste toutefois en recul de - 0,3 point. La région demeure l'une de celles où le chômage est le plus bas après la Bretagne et les Pays de la Loire.

Les taux de chômage départementaux s'échelonnent de 5,8 % (dans le Cantal) à 10,6 % de la population active (dans la Drôme). Quatre d'entre eux dépassent le niveau national (figure 6).

#### 6 Taux de chômage et évolution sur un an par département



Note de lecture : l'évolution du taux de chômage sur un an dans le Rhône est de -0,2 point.  
Note : données provisoires pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2017.  
Source : Insee, taux de chômage localisés.

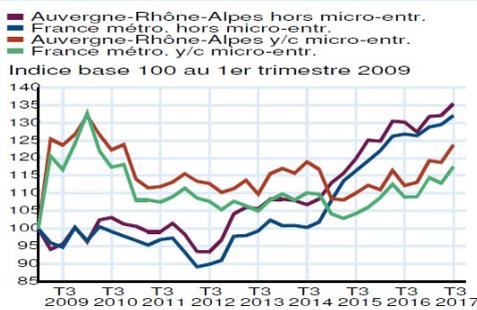
Les trois départements au plus fort taux de chômage (Drôme, Ardèche et Allier) sont ceux où l'augmentation est la plus forte ce trimestre (+0,3 point). Les autres départements n'ont connu qu'une très légère augmentation du chômage.

En revanche, sur un an, le taux de chômage est en baisse dans tous les départements. Le recul est plus fort dans la Haute-Loire (-0,6 point), la Drôme et le Cantal (-0,5 point). Il est plus faible dans l'Isère et le Rhône (-0,2 point). La baisse est modérée pour les autres départements.

#### Les créations d'entreprises reprennent de la vigueur

Au troisième trimestre 2017, 17 696 entreprises ont été créées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une augmentation de +4,1 % par rapport au trimestre précédent. C'est un rythme identique à celui de la France métropolitaine (figure 7).

#### 7 Évolution des créations d'entreprises



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.  
Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS).  
Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Les créations par des micro-entrepreneurs, représentant 40 % des immatriculations, croissent de +6,7 %, contre +2,5 % pour les entreprises classiques.

Cette dynamique rompt avec un deuxième trimestre durant lequel les créations d'entreprises, notamment les micro-entreprises, étaient en baisse (-0,4 %). Le secteur de l'industrie est en forte évolution (+10,5 %), même s'il ne représente que 5 % des immatriculations. Il enregistre ainsi son plus haut niveau de créations trimestrielles depuis fin 2014.

Par rapport au même trimestre de 2016, les créations sont en forte hausse (+10,3 %), portée par les immatriculations des micro-entreprises (+21,1 %).

Au troisième trimestre 2017, le nombre de défaillances d'entreprises jugées au cours des douze derniers mois en Auvergne-Rhône-Alpes diminue de -6,8 % pour atteindre 6 600 défaillances. En France métropolitaine, la baisse est plus marquée (-7,7 %).

#### Le nombre de logements autorisés et les mises en chantier en forte progression

En Auvergne-Rhône-Alpes, 68 100 logements ont été autorisés à la construction entre octobre 2016 et septembre 2017, soit une hausse de +17,0 % en un an (figure 8),

#### 8 Évolution du nombre de logements autorisés



Note : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.  
Source : SDES, Sit@del2.

bien plus soutenue qu'en France métropolitaine (+12,9 %).

En cumul annuel, le nombre de logements autorisés croît de +1,8 %, comparé à celui mesuré trois mois plus tôt. C'est moins qu'au niveau national (+3,0 %). Le Rhône et la Haute-Savoie, totalisant presque la moitié des autorisations régionales, sont les deux seuls départements où ce cumul est en baisse (-0,6 % et -4,7 %). L'évolution dépasse en revanche +10 % dans les départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

Avec 54 300 logements commencés entre octobre 2016 et septembre 2017, les mises en chantier de la région sont en progression de +13,4 % sur un an (figure 9), une croissance nettement moins rapide qu'en France métropolitaine (+19,8 %).

## 9 Évolution du nombre de logements commencés



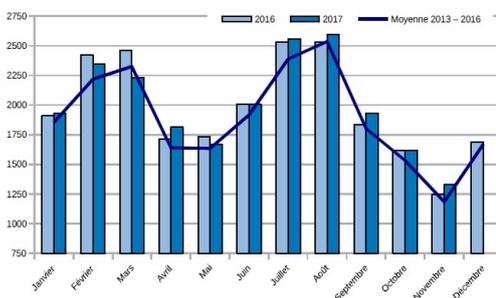
Note : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.  
Source : SDES Sit@del2

Par rapport au cumul annuel établi au trimestre précédent, le nombre de logements commencés augmente de + 2,6 % dans la région et de + 3,7 % au niveau national. Seule la Loire enregistre une baisse (- 4,0 %), tandis qu'en Ardèche et dans l'Allier, la croissance est supérieure à + 10 %.

### L'été réussit aux hôtels de la région

Au troisième trimestre 2017, la fréquentation hôtelière régionale progresse de + 2,7 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (figure 10).

## 10 Évolution de la fréquentation dans les hôtels



Note : données mensuelles brutes

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) et la DGE, enquête hôtellerie 2011-2017.

Avertissement : Le champ de l'enquête hôtellerie a évolué en 2017 : seize hôtels de montagne de taille importante ont quitté l'enquête, minorant le nombre de nuitées enregistrées notamment en Savoie et Haute-Savoie.

Elle dépasse ainsi pour la première fois le seuil de 7 millions de nuitées. Ce dynamisme est essentiellement dû à une clientèle d'agrément en forte hausse (+ 3,5 %) sur la saison estivale. La clientèle d'affaires ne représente que 37 % des nuitées régionales et progresse de + 1,3 %.

Les plus fortes hausses sont enregistrées dans l'Ain, l'Isère et la Haute-Loire. Contrairement aux autres départements, dans lesquels août demeure le mois le plus fréquenté, c'est en juillet qu'on enregistre le plus de nuitées dans le Rhône et l'Isère depuis trois saisons.

Alors que l'offre de chambres diminue dans tous les départements hors Ardèche et Drôme (- 1,7 % au niveau régional), le taux d'occupation des chambres de la région augmente de + 1,7 % par rapport à la même période l'an dernier. Tous les départements connaissent une hausse excepté le Cantal.

Les étrangers représentent 27 % de la clientèle en Auvergne-Rhône-Alpes. Seule la Haute-Savoie connaît un déclin de la part de la fréquentation étrangère.

### Contexte national : la croissance française atteindrait + 1,9 % en 2017

En France, l'activité est restée soutenue au troisième trimestre 2017 (+ 0,5 %, après + 0,6 %). La consommation des ménages a accéléré, l'investissement est resté solide, mais les exportations ont ralenti par contre-coup et les importations ont bondi. Le climat des affaires est au plus haut depuis 2008 si bien que la croissance accélérerait au quatrième trimestre (+ 0,6 %) pour atteindre + 1,9 % en moyenne en 2017. Elle resterait solide début 2018, tirée notamment par l'investissement des entreprises. Avec l'arrêt de la prime à l'embauche, l'emploi marchand a ralenti au troisième trimestre. Mais il accélérerait en fin d'année, avec l'amélioration de l'activité. En revanche, l'emploi non marchand baisserait du fait des suppressions d'emplois aidés. Au total, le taux de chômage France entière (métropole et DOM), qui a ponctuellement augmenté à 9,7 % au troisième trimestre, repartirait à la baisse à 9,5 % fin 2017, puis 9,4 % mi-2018.

### Contexte international : la zone euro croît à toute allure

L'activité a de nouveau accéléré cet été dans les économies avancées (+ 0,8 % après + 0,7 %) et elle resterait dynamique d'ici mi-2018 : le climat des affaires est bien orienté, en particulier dans la zone euro. Le chômage est au plus bas depuis 2008 dans la zone euro et depuis 2000 dans les économies anglo-saxonnes, ce qui soutiendrait un peu l'inflation d'ici mi-2018. L'activité s'est également reprise dans les économies émergentes mais à un rythme en deçà des années 2000. Le commerce mondial est reparti (+ 5,0 % en prévision pour 2017 après + 1,6 % en 2016). D'ici mi-2018, la croissance resterait solide aux États-Unis, portée par la relance fiscale votée en décembre. Dans la zone euro, l'activité continuerait d'augmenter solidement (+ 0,5 % à + 0,6 % par trimestre).